





**Attention!**

*Comme d'habitude, **La Liberté** ne sera pas publiée durant le congé de Noël. Le prochain journal vous arrivera le **vendredi 8 janvier**.*

*Toutefois, **à l'exception du 24 décembre**, les bureaux seront ouverts.*



Volume 74 no 38 Saint-Boniface, du 25 décembre au 31 décembre 1987

*Les Franco-Manitobains ont-ils le droit de gérer leurs écoles?*

# La réponse en 1988

**Cette fois, il ne devrait plus y avoir de surprises, de tergiversations de dernière minute. Le gouvernement provincial va demander au printemps 88 à la Cour d'appel si les francos ont le droit de gérer leurs écoles.**

C'est le 6 janvier que le cabinet provincial devra avaliser les questions précises que le gouvernement soumettra à la Cour d'appel. (*Ce qu'on appelle un renvoi*). Une précision fournie par Roland Penner lorsqu'il a rencontré, avec Gérard Lécuyer, le Comité directeur sur les structures scolaires (*CDSS*) (1).

"Le climat de la rencontre était bon, on est sur la même longueur d'ondes", a souligné la présidente de la SFM, Lucille Blanchette. Le directeur général de la Fédération des comités de parents, Armand Bédard, a ajouté: "Le ministre de l'Éducation Roland Penner était très au courant du cas, même si c'est peut-être très récent. Je crois que c'est Gérard Lécuyer qui a finalement catalysé les choses".

C'était en septembre 1986 que la Fédération des comités de parents avait décidé de trainer le gouvernement provincial en cour pour obtenir le respect de l'article 23 de la Charte fédérale des droits qui accorde le droit à la gestion des établissements scolaires par les francos.

Il a fallu attendre mars 87 pour que le gouvernement réagisse en proposant d'accélérer la procédure en allant immédiatement devant la Cour d'appel. En juin, avocats de la Couronne et des parents semblent tomber d'accord sur les questions à poser aux juges. Mais à la rentrée scolaire en septembre rien n'allait plus. Les avocats de la Couronne proposaient tellement de changements aux questions qu'on se demandait où le gouvernement voulait en venir.

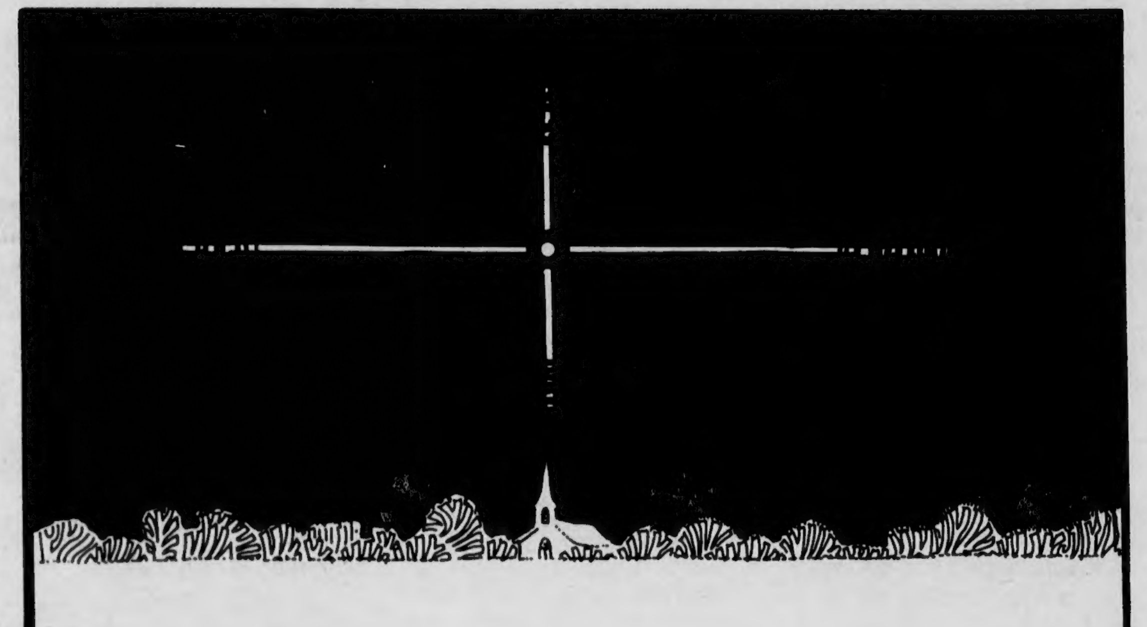
"Roland Penner nous a assuré à la rencontre que les retards occasionnés par les nouvelles questions ne venaient pas du niveau politique. Il a dit qu'il donnerait des instructions pour que ça se règle", a précisé Armand Bédard.

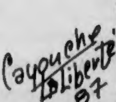
Alors en fin de compte, la réunion du 17 décembre était-elle nécessaire? "C'était utile dans la mesure où on s'est beaucoup fait entendre avant. Ça a permis d'avoir une rencontre assez brève", a répondu le directeur général de la Fédération des comités de parents.

**Bernard BOCQUEL**

*(1) Le Comité directeur des structures scolaires est formé de cinq organismes: la Société franco-manitobaine, la Fédération provinciale des comités de parents, les Éducateurs et Éducatrices franco-manitobains, les Commissaires d'écoles, le Conseil jeunesse provincial.*

*Présentement, un sous-comité du CDSS planifie un modèle de division scolaire qui assurerait la gestion des écoles par les francos. Des suggestions qui pourraient être très utiles puisqu'il faut bien comprendre que si la Cour d'appel dit oui aux parents, il reviendra au gouvernement d'amender la loi scolaire pour permettre cette gestion. Il faudra donc trouver des solutions administratives à un problème juridique.*




L'équipe de La Liberté vous souhaite

***de bonnes Fêtes et une bonne Année!***



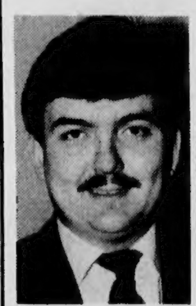
**Les employé(e)s de La Liberté. À l'avant-plan: Denis St. Jean (*graphiste*), Annette Dufault (*secrétaire-relationniste*), Yvonne Larivière (*comptable*) et Jocelyne Laxson (*typographe*). Au deuxième plan: David McNair (*directeur du service graphique*), Sylvie Roman (*publicitaire*), Lucien Chaput (*directeur adjoint*), Laurent Gimenez (*journaliste coopérant*), Daniel Tougas (*journaliste*), Bernard Bocquel (*directeur*).**

**Les collaboratrices et collaborateurs sur une base hebdomadaire sont: Hubert Pantel (*développement des photos*), Cayouche (*caricaturiste*), Pat Turenne (*traductrice, correctrice d'annonces*), Claude Blanchette (*chroniqueur religieux*), Cécile Mulaire, Laurence Bérard, Estelle St-Hilaire et Nicole Gagné (*créatrices de la page de Bicolo*), André Brin (*chroniqueur sportif*), Jean-François Belisle (*dessinateur de Apepsie*), et Colette Brin (*étudiante-stagiaire*).**

photo: Hubert Pantel

*La province et le français*

# 87: la politique des tout petits pas



*L'auteur est le directeur général de l'Institut Joseph-Dubuc*

**Guy Jourdain**

**Comme l'année dernière, Me Guy Jourdain fait le point sur l'évolution de la situation dans le domaine juridique.**

**L'obligation ou la faculté qu'a l'État de fournir des services dans une langue peut provenir de trois sources différentes: constitutionnelle, législative ou administrative. Afin de faciliter l'analyse, nous étudierons les obligations et facultés provenant de chacune de ces sources, à tour de rôle.**

## Le domaine constitutionnel

L'article 23 de la **Loi de 1870 sur le Manitoba** (*anciennement appelée **Acte du Manitoba***) prévoit un régime de bilinguisme législatif et judiciaire.

En ce qui concerne le bilinguisme législatif, au cours de l'année 1987, toutes les lois ont été adoptées, imprimées et publiées en français et en anglais, d'une part, et les archives, procès-verbaux et journaux de la Chambre, également visés à l'article 23, ont aussi été imprimés et publiés dans les deux langues, d'autre part.

En juillet 1987, la législature du Manitoba a adopté la **Loi sur les lois réadoptées du Manitoba de 1987**, laquelle a pour effet de réadopter dans les deux langues 85% des lois d'intérêt public en vigueur dans la province.

Il faut par ailleurs exprimer une réserve en ce qui a trait au **Journal des débats** (*communément appelé «Hansard»*). Le **Journal des débats** se situe dans une zone grise et, par conséquent, nous ne savons pas s'il appartient ou non à la catégorie des archives, procès-verbaux et journaux.

La Chambre se contente à l'heure actuelle d'un bilinguisme unidirectionnel en publiant une transcription bilingue des propos tenus en français et une transcription unilingue anglaise des propos tenus en anglais.

Les tribunaux seront sans doute appelés à se prononcer, tôt ou tard, sur la validité de ce procédé, caractérisé par le genre de pragmatisme auquel nous avons été trop habitués depuis 1890.

En ce qui a trait aux règlements adoptés en 1987, ceux d'entre eux qui sont visés par l'arrêt **Blaikie no 2** (*c'est-à-dire ceux qui sont considérés comme étant de la législation déléguée à proprement parler*) ont été adoptés, imprimés et publiés dans les deux langues. De plus, le Conseil des ministres a, tout au long de l'année, réadopté dans les deux langues d'importants blocs de la réglementation provinciale.

En matière de bilinguisme judiciaire, la Cour suprême du Canada a rendu, le 1er mai 1986, trois arrêts qui sont venus préciser la portée de nos droits. Il s'agit des arrêts **Bilodeau c. Procureur général du Manitoba, MacDonald c. Ville de Montréal** et **Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick.**

Ces décisions judiciaires nous indiquent que nous avons le droit de nous exprimer en français devant les tribunaux de la province et que, paradoxalement, nous n'avons pas le droit d'être compris dans notre langue par ces mêmes tribunaux.

Elles nous indiquent également que, dans la rédaction de documents émanant des tribunaux, c'est le juge ou le greffier qui peut exercer le choix de la langue à employer, puisque c'est l'expéditeur et non pas le destinataire du document qui jouit de la faculté garantie par l'article 23.

Depuis le 1er juillet 1982, la partie XIV.1 du **Code criminel** du Canada s'applique au Manitoba et garantit le droit à un procès en français en matière pénale.

## Le domaine législatif

Les textes législatifs manitobains sont, à toutes fins pratiques, muets en ce qui concerne l'emploi du français et de l'anglais. Il n'y a eu aucun changement à ce point de vue au cours de l'année 1987.

## Le domaine administratif

Précisons tout d'abord que, dans ce domaine, il est question de politiques et de directives, qui ne peuvent être invoquées devant les tribunaux et qui régissent ce que l'on appelle en jargon politique les «services offerts par courtoisie».

En 1982, le Conseil des ministres avait instauré une politique régissant les services en français. Il s'agissait d'une politique à la fois floue et mal connue qui prévoyait la prestation d'un nombre limité de services bilingues dans les régions à forte concentration francophone.

Après la crise linguistique de 1983 et 1984, la politique du gouvernement était à toutes fins utiles tombée en désuétude. Toutefois, à la veille de la dernière élection générale, le gouvernement a mis sur pied un comité consultatif ayant pour mandat de recommander des moyens qui permettraient de revitaliser sa politique moribonde.

Au cours de l'année 1987, ce comité consultatif a étudié la grande majorité des plans d'action soumis par les sociétés d'État et les ministères provinciaux en ce qui a trait à la mise en place et à la prestation de services bilingues.

Le comité espère terminer ses travaux et faire entériner ses recommandations par le Conseil des ministres avant le début de la prochaine session législative, lequel est prévu pour février ou mars 1988.

**Il est donc permis d'espérer que nous ferons quelques pas en avant en 1988.**

... P'TITE DOSE DE KINICKINIC POUR LES CALMER!

LAC MEECH

Cayouche La Liberté 87

**Cayouche a pensé qu'il n'y avait qu'une solution pour que Brian Mulroney puisse mettre tout le monde d'accord sur l'accord constitutionnel du Lac Meech. Il reste cependant le rétif Howard Pawley, qui vient d'effectuer une palinodie en déclarant que son opinion ne serait pas finale avant qu'il n'ait écouté les Manitobain(e)s sur la question.**




**LA LIBERTÉ**

Journal hebdomadaire publié le vendredi par la Société Presse-Ouest Limitée

**Le journal de l'année de**

APF Association de la presse francophone hors Québec

**1984-1985-1986**

**Directeur et Rédacteur en chef:** Bernard BOCQUEL
**Directeur adjoint:** Lucien CHAPUT
**Journaliste:** Daniel TOUGAS
**Journaliste coopérant:** Laurent GIMENEZ
**Publicitaire:** Sylvie ROMAN
**Typographe:** Jocelyne LAXSON
**Responsable du service graphique:** David McNAIR
**Graphiste:** Denis ST. JEAN
**Secrétaire-comptable:** Yvonne LARIVIÈRE
**Secrétaire relationniste:** Annette DUFAULT
**Développement des photos:** Hubert PANTEL

**Heures du bureau:** 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Toute correspondance doit être adressée à **La LIBERTÉ**, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au 383, boulevard Provencher. Téléphone: (204) 237-4823.

Nos annonceurs ont 5 jours pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

**L'abonnement annuel** coûte 21,00$ au Manitoba, 25$ partout ailleurs au Canada et 30$ à l'étranger.

**La LIBERTÉ** est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe No 0477


## 1987, de A à Z

**Saint-Adolphe. 74 années après sa construction, l'église a fait peau neuve. En tout, les travaux de rénovation entrepris depuis 1983 auront coûté plus de 300 000$. La deuxième campagne de prélèvement de fonds lancée en 1986 a permis de rénover l'intérieur en 1987, grâce à la centaine de milliers de dollars ramassée.**

# Saisir toute l'importance d'un événement

**Un de mes profs m'avait dit un jour, en réponse à une boutade de ma part, qu'un événement n'était quand même pas la mer à boire: *Chaput, es-tu sûr d'être capable de faire la différence entre une flaque d'eau et une mer?***

Si ce petit souvenir anodin me revient à l'esprit en cette fin d'année, c'est qu'il résume, à merveille, le dilemme que doit affronter régulièrement une personne qui pratique le métier de journalisme.

Car c'est au journaliste que revient la tâche, non seulement de choisir les événements qui méritent d'être considérés comme des nouvelles, mais aussi de leur donner, en même temps, toute l'importance qui leur revient.

Pour un journaliste qui travaille en français au Manitoba, la tâche est doublement difficile. Parce que le journaliste connaît souvent personnellement les personnes impliquées. (*Ça peut pas être aussi important que ça, on les connaît!*)

Et parce que le français n'est pas encore vu comme une langue de communication à part entière au Manitoba. (*Un événement est important seulement lorsque le Free Press en parle*).

Pourtant, il y a eu, en 1987, des événements notables au Manitoba français.

On n'a qu'à penser à l'exposition des oeuvres d'Albert Masri, un projet de l'Alliance française et du Centre culturel franco-manitobain.

## ÉDITORIAL

Il n'y a pas de doute qu'après l'exposition du 75e anniversaire de la Galerie d'art de Winnipeg, ça a été la plus importante exposition d'art à Winnipeg en 1987. (*Si l'exposition avait eu lieu à une galerie anglophone de Toronto ou de Vancouver, même le Globe and Mail en aurait parlé*).

On n'a qu'à penser encore au groupe fransaskois, Hart-Rouge, domicilié à Winnipeg depuis le début des années 80. Une tournée des trois plus grands festivals internationaux de musique française et un concours international en Pologne en 1987. (*Pas si mal pour un groupe de personnes qu'on croise régulièrement dans les rues de la capitale manitobaine. On attend le verdict du Free Press, avant de se compromettre plus!*)

Enfin, on n'a qu'à penser à Ronald Lavallée, auteur du roman historique Tchipayuk ou le Chemin du loup, publié à Paris en octobre. L'ironie, c'est que cet écrivain, né, élevé et éduqué au Manitoba, risque d'être applaudi outremer pendant que la grosse majorité des Canadiens (*y compris les Québécois*) ignore son existence.

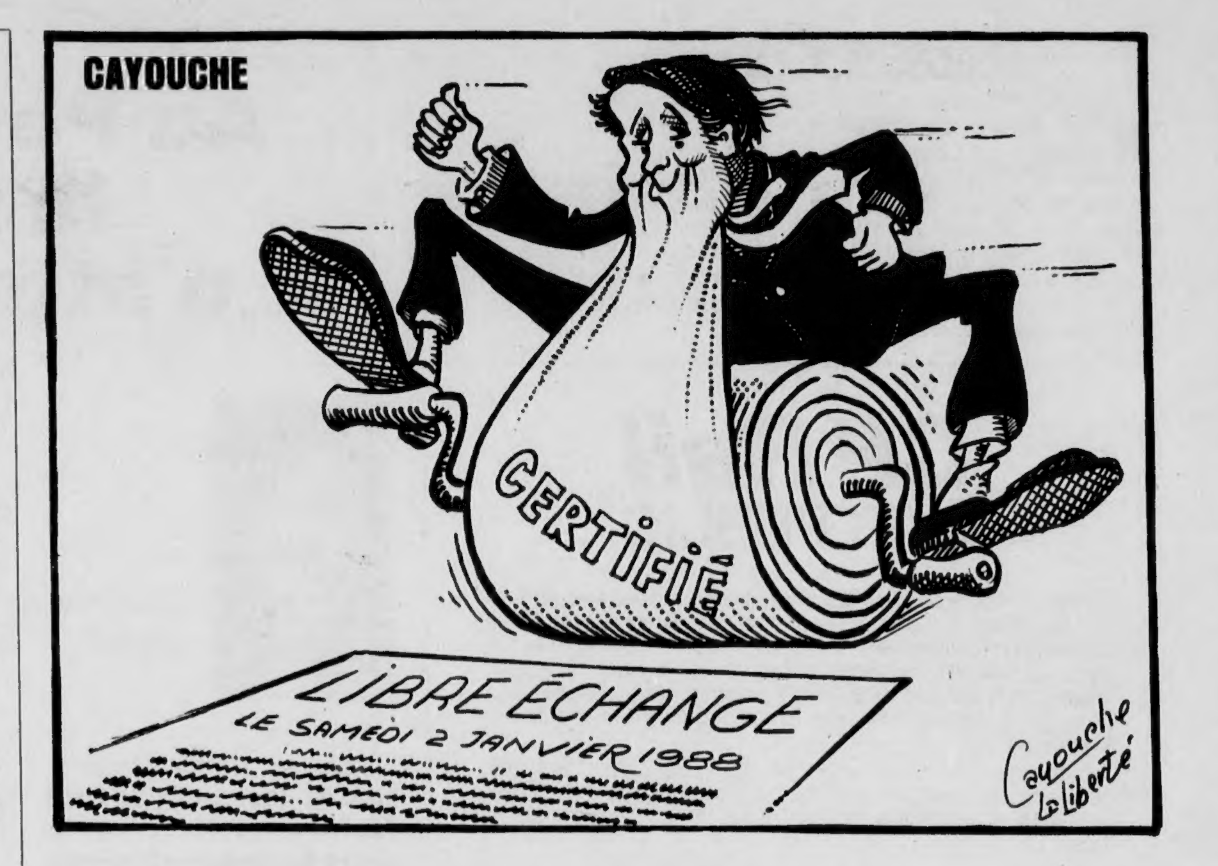
Si c'est le cas, (*et l'affirmation vaut autant pour les deux autres événements cités plus haut*), ce n'est pas parce que les journalistes de La Liberté n'ont pas saisi toute l'importance de l'événement.

Mais plutôt parce que notre lectorat est, à la fin du compte, composé de vrais Manitobains, qui souffrent un peu d'un complexe d'infériorité des gens de la Plaine.

Quand notre seule conception de ce qu'est une mer nous vient de réseaux d'informations majoritairement américains, tout ce qui se passe autour de nous ressemble malheureusement étrangement à des flaques d'eau.

**Lucien CHAPUT**






# La pornographie: contre la dignité humaine

**Alors qu'on s'apprête à voter à la Chambre des communes à Ottawa le projet de loi C-114 sur la pornographie, plusieurs voix à travers le pays s'élèvent.**




*L'auteure est membre du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme*

**Cécile Rémillard-Beaudry**


## COMMENTAIRE

Certaines réclament une plus grande liberté d'expression en invoquant les principes de la Charte des droits et libertés; les autres font valoir le mérite artistique de certaines reproductions pornographiques; les voix les plus libérales accusent les législateurs de puritanisme.

Les femmes, elles, voient dans la pornographie une atteinte à leur dignité et à leurs droits d'égalité puisque dans la pornographie on y retrouve soit la violence faite aux femmes, soit la force qui les subjugue, soit la dégradation dont elles sont victimes. Les femmes réclament aussi la protection pour les jeunes qui sont souvent entraînés dans la production de matériel pornographique.

L'acceptation ou l'absence d'une condamnation des représentations pornographiques:

1) laisse libre cours à la notion de la femme-objet et engendre des attitudes qui font obstacle à l'égalité des sexes;

2) continue de montrer les femmes victimes de violence, de mutilation, de dégradation et donc porte atteinte à la valeur personnelle et à leur dignité;

3) influence la perception que les femmes ont d'elles-mêmes et de leur rôle dans la société et déforme les vues des hommes et des femmes quant à la valeur et à la dignité de la sexualité humaine.

C'est donc toute la société qui souffre des préjudices de la pornographie: femmes, enfants, hommes. Une vision d'une saine sexualité s'impose donc.

Pour combien de temps encore notre société tolèrera-t-elle l'industrie de la pornographie au détriment de la dignité et de l'égalité de tous?

Notre milieu est-il libre de matériel pornographique? Nos dépanneurs et nos pharmacies pour n'en nommer que quelques-uns, sont-ils conscients du tort qu'ils font en étalant des revues pornographiques? Le gain que rapportent ces revues en vaut-il le coût?

Il faudrait faire davantage pour sensibiliser le public et s'opposer à une industrie qui porte atteinte à nos principes de non violence, d'égalité et de dignité humaine.

## 1987, de A à Z

**Saint-Malo. Suite à une vaste campagne de prélèvement** de fonds conduite sur plusieurs mois, les responsables de l'Atelier Rivière-Rouge ne seront vraisemblablement obligés d'emprunter qu'une somme assez minime pour couvrir la construction du nouvel Atelier pour les handicapés mentaux, qui devrait s'achever au mois de janvier. Le nouvel Atelier permettra à 50 handicapés de travailler au lieu des 32 dans l'ancien Atelier, rasé pour des raisons de sécurité. Coût du projet: quelque 317 000$, auxquels devront s'ajouter environ 40 000$ pour parachever le nouvel Atelier.

**Otterburne. Le projet avait été lancé en 1983, en vue** de commémorer le 50e de la paroisse Saint-Viateur, fêté en 1984. Mais le travail ne s'est pas avéré facile, la documentation officielle étant quasi-inexistante, il aura fallu quatre années de recherches avant de pouvoir publier au printemps 87 l'histoire d'Otterburne. Sur les quelque 300 pages du livre, la moitié sont consacrées à un historique de 1870 à 1984. L'autre moitié contient près de 200 histoires de paroissiens. Les textes sont en français.

◆

**La Rouge. Un comité consultatif de 12 personnes a au moins un an pour examiner en détail la programmation dans la division scolaire. Le comité devra en particulier étudier la question des classes mixtes (*où les élèves de l'immersion suivent un programme français*) et le problème des 160 élèves qui vont à l'école dans une autre division. Il s'agira aussi de déterminer s'il est bien nécessaire de combiner des classes.**

**Notre-Dame-de-Lourdes.** Lorsque le Foyer Notre-Dame a fêté son 25e anniversaire en septembre, les responsables de cette maison de 65 lits pensaient déjà à l'avenir. René Comte, l'administrateur, a déjà retenu un groupe d'architectes pour effectuer certaines rénovations à la cuisine et aux salles d'activités. Neuf membres fondateurs étaient à l'honneur: Josaphat et Annette Le Néal, le Dr Hubert Delaquis, Jean Mabon, Paul Comte, Marcel Bazin, Marcel Roch, Frank Lesage et les Soeurs du Sauveur.



# Au Petit Séminaire la fraternité n'attend pas Noël



**Colette BRIN**

**On se demande parfois si les traditions de Noël seront toujours avec nous. D'après les 9 élèves du Petit Séminaire en tout cas, cette fête n'est plus ce qu'elle était.**

Pour eux, Noël représente plus que l'aspect matériel. «Ce que j'aime le plus à Noël, ce sont les réunions de famille», dit Michel Fontaine, de Letellier. C'est de regoûter aux anciennes traditions qui compte le plus aux yeux de tous les jeunes du Petit Séminaire.

La messe de minuit fait partie de ces traditions, ainsi que le réveillon. Toutefois, chaque famille a ses coutumes particulières.

Celle de Paul Payette, à Notre-Dame-de-Lourdes, organise une grande partie de hockey pendant le temps des Fêtes. Pour Paul Labelle, à Laurier, c'est un dîner avec les treize frères et soeurs de son père et leurs familles. Plusieurs familles louent une salle pour fêter ensemble le Nouvel An.

Alain Huberdeau, de Saint-Lazare, décrit ce qui fait le charme de Noël. «Pendant l'année, les gens ne s'accordent pas toujours. Mais à Noël, tous sont amis. C'est pas seulement dans la famille, mais dans toute la communauté.»

Cette bonne volonté n'existe pas autant en ville qu'à la campagne, d'après les élèves du Petit Séminaire. «Tout le monde se connaît dans un village. En ville, tu ne connais même pas ton voisin», remarque Paul Payette.

Certains d'entre eux craignent que le Noël traditionnel disparaisse. «Ça change à chaque année. Ça va devenir comme le Noël de la ville», prévoit Alain Huberdeau. Mais d'autres sont plus optimistes, comme Aimé Comeault du Parc Windsor. «Il y a quand même beaucoup de familles qui gardent leurs traditions».

L'amitié qui existe entre les jeunes du Petit Séminaire se voit surtout quand ils doivent se quitter. «C'est comme ma deuxième famille», dit Paul Labelle de Laurier. «J'aurai hâte de revenir. Ici, on ne s'ennuie jamais», conclut René den Brok, de Saint-Lazare.

On est bien tenté de conclure que, indépendamment de Noël, l'esprit de fraternité règne au Petit Séminaire.



**Debout, de gauche à droite: Paul Labelle, René den Brok, Paul Payette, Alain Huberdeau, Bokhara Bun, Stéphane Gingras. Assis: Aimé Comeault, Michel Fontaine. Être ensemble en famille: voilà ce que Noël représente pour eux.** photo: Colette Brin

LETTRE

## Des informations sur soeur Ste-Thérèse?

M. le rédacteur,

Je sollicite l'hospitalité de vos colonnes pour demander des renseignements historiques. C'est en vue de composer une biographie de Teresa MacDonnell, fondatrice du premier hôpital de Saint-Boniface et de l'Ouest (1871).

Connue sous le nom de soeur Ste-Thérèse, elle a été aussi fondatrice de l'Académie Ste-Marie de Winnipeg (1869) et a travaillé à Saint-François-Xavier et Saint-Norbert. C'est surtout comme infirmière et «guérisseuse» qu'elle a été réputée, particulièrement parmi les Métis.

Elle est décédée en 1971. C'est donc de l'histoire assez ancienne. Si quelqu'un a pu la connaître ou a des témoignages sur elle, il serait bien avisé de transmettre ces informations aux Archives de la Maison provinciale des Soeurs Grises de Saint-Boniface.

On aimerait avoir certaines données, par exemple, sur sa famille et ses connaissances médicales. Il est dommage qu'une femme de cette trempe exceptionnelle demeure si peu connue.

Rossel Vien
Saint-Boniface
le 11 décembre 1987

*Le nouvel an canayen, hier et aujourd'hui*

# Quand les hommes essuient la vaisselle

**De Dunrea à Saint-Boniface en passant par Saint-Charles, Annette Aquin a toujours fêté le nouvel an au Manitoba. Les choses ont certes changé en 60 ans, mais peut-être pas autant qu'on pourrait le croire, raconte-t-elle.**

«À Dunrea, où je suis née, nous étions une petite famille: quatre enfants seulement. Tous les ans, sans exception, nous allions passer la journée du nouvel an chez mon oncle Alphonse. Cela représentait une assemblée d'environ quinze personnes».

«On se rendait là-bas avec le traîneau et les chevaux de mon père, poursuit Annette Aquin, née Boulet. On s'abritait de couvertures et on mettait des fers chauds sous nos pieds pour ne pas geler. Des fois, comme les chemins n'étaient pas toujours très bons, le traîneau se renversait. Mais on ne se faisait pas mal. Et nous, les enfants, cela nous amusait beaucoup».

«Le repas était chaque année le même: tourtières, boulettes, poulet, dinde farcie, et toutes sortes de bonnes tartes. Ensuite, on s'échangeait nos cadeaux, on chantait et on jouait aux cartes. Et puis ma mère se mettait au piano. Elle était toujours joyeuse et faisait rire tout le monde avec ses farces».

Quelques années après son mariage avec Lionel Aquin, qui eut lieu en 1948, Annette a déménagé à Saint-Charles où elle a vécu durant 20 ans. «Au nouvel an, tous les frères et les soeurs de Lionel venaient manger chez nous avec leurs enfants. C'est là que j'ai commencé à préparer de gros repas», se souvient-elle.



**Annette et Lionel Aquin. "Quand tout le monde a fini de manger, je peux m'asseoir enfin", confie Annette.**

photo: Laurent Gimenez

Aujourd'hui, à Saint-Boniface, Annette et Lionel Aquin sont à la tête d'une famille impressionnante: 12 enfants, huit filles et quatre garçons, âgés de 18 à 38 ans. Sept d'entre eux sont mariés et les cinq autres vivent toujours à la maison. Sans oublier les 20 petits-enfants et un 21e que l'on attend pour le mois d'avril.

Toute cette joyeuse équipe se retrouve réunie autour de la table des grands-parents la veille de Noël et le jour du nouvel an. En tout, il y a à chaque fois entre 40 et 45 personnes. Car outre la famille, il faut compter avec les amis invités.

«Chaque année, mon mari va faire la tournée avec la voiture. Il va chercher un prêtre à la retraite, qui vit seul dans sa maison, et qui vient passer les fêtes avec nous. Et l'année dernière encore, il passait aussi chercher ma tante, qui résidait au Foyer Valade, et ma mère, qui jouait toujours du piano malgré ses 92 ans. Mais toutes deux sont mortes à présent».

De telles soirées, on s'en doute, exigent un travail considérable de la part d'Annette Aquin. «Je commence un mois à l'avance pour préparer les tartes, les biscuits, les gâteaux. Mais cette année, j'ai partagé le travail avec ma soeur. Elle va faire une partie des boulettes et des tourtières et les apporter».

Somme toute, les soirées de nouvel an de son enfance ne sont pas si différentes de celles d'aujourd'hui. On se rend toujours à la messe, les activités sont les mêmes, et les repas ne diffèrent pas tellement non plus. Avec cette différence, cependant, que, de plus en plus, chacun donne son petit coup de main.

«Depuis deux ans environ, les jeunes apportent des plats tout faits. J'en ai donc un peu moins à préparer, reconnaît Annette Aquin. À la fin du repas, les jeunes se mettent tous ensemble et font la vaisselle. Et l'année dernière, on a même réussi à forcer les hommes à essuyer les plats».

**Laurent GIMENEZ**

## 1987, de A à Z

**Saint-Pierre-Jolys. Grâce à une série d'initiatives, les** responsables du musée de Saint-Pierre-Jolys (*l'ancien couvent*) ont réussi à faire connaître leur projet bien au-delà des limites du village. Ainsi, l'ouverture officielle du musée fin septembre a coïncidé avec une redécouverte de la Crow Wing Trail entre Saint-Pierre et Saint-Norbert. Fort de la réussite de son projet, Henri Desharnais rêve déjà à une autre expédition: remonter la Trail vers le sud, jusqu'à la frontière américaine.

## *télé-horaire*

**du lundi 28 décembre au dimanche 3 janvier**

Radio-Canada **Manitoba**

### du lundi au vendredi

9h15 — LES ANGES DU MATIN
10h15 — INIMINIMAGIMO
10h30 — PASSE-PARTOUT
11h30 — À PLEIN TEMPS
12h00 — PREMIÈRE ÉDITION
12h15 — LES DÉMONS DU MIDI
13h15 — AU JOUR LE JOUR
16h00 — FÉLIX ET CIBOULETTE
18h00 — CE SOIR MANITOBA
21h25 — LE POINT

### lun. 28 déc.

**09h30 Championnat mondial de hockey junior**
En direct de Moscou, le Canada affronte la Tchécoslovaquie.

**12h00 Première édition**

**12h15 La Chambre des Dames** (6e de 10)

**13h15 Les grandes villes du monde**
Berlin (1re de 5)

**Cinéma**
Barbara la belle avec une longue natte. Conte féerique réalisé par Alexandre Roou. (Russe).

**16h30 Il était une fois la vie**

**17h00 D'une série à l'autre**
"Rock around the Kremlin". Documentaire réalisé par Yves Billon et Agnès Guérin.

**18h30 Zone 4**

**19h00 Rachel et Réjean**

19h30 Les insolences d'une caméra

20h00 Des dames de coeur

Scénario et dialogues Lise Payette. Claire confie ses inquiétudes à Laurence. Jean-Paul cherche à rompre sa relation avec Marie-Claude.

**22h20 La loi de Los Angeles**

**23h20 Cinéma**
Les mensonges que mon père me contait. Drame réalisé par Jan Kadar. Avec Yossi Yadin, Jeffrey Lynas et Len Birman.

### mar. 29 déc.

**11h00 Bout d'chou et Casse-cou**

**11h30 Les Traquenards**

**12h15 La chambre des dames**
(7e de 10)

**13h15 Les grandes villes du monde**
Leningrad (2e de 5)

**14h15 Cinéma**
Allegro non troppo. Fantaisie musicale en dessins animés réalisée par Bruno Bozzeto.

**17h00 D'une série à l'autre**
Scouts

**18h30 La terre des milles colères**

**19h00 L'escalade**

**20h00 Robert et compagnie**
Les quatre amis préparent leur party des Fêtes.

**20h30 Le Parc des braves**
Tout le monde se demande si l'invasion de la Normandie annonce véritablement la fin de la guerre.

**22h20 Dallas**

**23h20 Cinéma**
Les bandits d'Orgosolo.

### merc. 30 déc.

**11h00 Démétan**

**11h30 Les Traquenards**
La caverne des disparus. Réal. Bruno Carrière.

**12h15 La Chambre des dames**
(8e de 10)

**13h15 Les grandes villes du monde**
Paris (3e de 5)

**14h15 Le temps de vivre**
Spécial: Jour de l'an

**15h45 Aujourd'hui en France**

**16h30 Au jeu**

**17h00 D'une série à l'autre**
Nouvelles étoiles du cirque

**18h30 Les aventures du risque**

**19h00 Star d'un soir**
Invités: Alain Lamontagne, Claude Corbeil, Pierre Juneau et Gérald Paquin.

**20h00 L'héritage**

**22h20 Actuel**
(Reportages)

**23h20 Cinéma**
Les Tziganes montent au ciel.

### jeu. 31 déc.

**9h30 Championnat mondial de hockey junior**
En direct de Moscou, le Canada affronte les États-Unis

**12h00 Première édition**

**12h15 La Chambre des dames**
(9e de 10)

**13h15 Les grandes villes du monde**
Mexico (4e de 5)

**14h15 Cinéma**
La fille de neige.

**16h30 L'intrigue**

**17h00 D'une série à l'autre**
Le cirque de demain

**18h30 Le phoque de Groenland**

**19h00 À plein temps**
La PME familiale.

**19h30 Ciné-fête**
L'Étalon noir (The Black Stallion).

**22h00 Les correspondants racontent 1987**

**23h00 Bye Bye 87**

**24h00 Salut 88**
Soirée du Nouvel An à la Salle de bal du Château Frontenac à Québec.

**0h00 Nouvelles du sport**

**0h10 Cinéma**
Le Cadeau.

### vend. 1er janv.

**9h15 Championnat mondial de hockey junior**
En direct de Moscou, le Canada affronte la Russie.

**11h45 Fariboles**

**12h00 La chambre des dames**

**13h00 Les anges du matin**

**14h00 Cinéma**
Le voyage fantastique de Sinbad.

**16h30 Les Schtroumpfs**

**17h00 D'une série à l'autre**
Le cirque de demain.

**18h08 Voeux fédéraux**

**18h15 Iniminimagimo**

**19h15 Les grands films**
Les Muppets attaquent Broadway.

**21h00 Bye Bye 87**

**22h25 Nos espoirs 88**

**22h30 Cinéma**
La Rose et la flèche.

**0h20 Ciné-nuit**
Un homme qui me plaît.

### sam. 2 janv.

**07h30 Avantures de l'ours colargol**

**07h45 Calimero**

**08h00 Passe-Partout**

**08h30 La famille Calinours**

**09h00 Belle et Sebastien**

**09h30 Nils Holgersson**

**10h00 La Bande à Ovide**

**10h30 L'enfant venu d'ailleurs**

**11h00 Charlotte aux fraises**
L'anniversaire (dernier).

**11h30 Jeunes virtuoses**

**12h00 D'hier à demain**
"Ladies and Gentlemen"

**12h55 Nos espoirs 88**

**13h00 Ciné-famille**
Heidi

**15h00 Univers des Sports**

**16h00 Grand air**

**16h30 Star Trek**

**17h05 Impact**

**18h00 Samedi de rire**

19h00 La soirée du hockey
En direct de Toronto, les Sabres de Buffalo affrontent les Maple Leafs.

**22h05 Téléselection**
Une place au soleil

### dim. 3 janv.

**10h00 Le jour du Seigneur de Montréal**

**11h00 Première édition**

**11h03 La semaine verte**

**12h00 Rencontres**
Int. Marcel Brisebois.

**12h30 Les matinées du dimanche**
Opéra: Samson et Dalila, Le Concert

**15h00 La Grande visite**

**16h00 Second regard**
Avec Jacques Houde.

**17h02 Science réalité**

**17h30 Le sens des affaires**

**18h00 L'autobus du showbusiness**

**19h30 Les Beaux dimanches**
Comment acheter son patron.

**20h30 Les Beaux dimanches**
L'homme à Ravel. L'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de Charles Dutoit.

**21h45 Paysages politiques**

**22h15 Traits d'union**

**22h45 La grande visite**

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le service des communications au 786-0249.

## Francophonie:

*À qui appartient l'avenir?*

# Le français du foyer et celui des affaires

**«Le français est comme un fusil dont chacun des canons se dirige dans une direction opposée». Cette image, employée par Lucien Laroche, de Saint-Georges, reflète l'impression souvent ressentie à l'issue des neufs audiences publiques des États généraux(1).**

D'un côté, il y a le français comme langue de culture, d'origine et de tradition. Le français qu'on parle au foyer (*ou qu'on devrait parler*). Le français des ancêtres et de la «fierté».

De l'autre, il y a le français «fonctionnel», le français des affaires et des loisirs, que l'on apprend à l'école et dont les élèves de l'immersion deviennent chaque jour un peu plus les principaux dépositaires.

La coexistence entre ces deux «races» de francophones est-elle possible et souhaitable? Alors que l'une progresse de façon spectaculaire, l'autre est-elle condamnée à se flétrir progressivement, voire à disparaître? À qui appartient l'avenir de la francophonie, ou des francophonies, au Manitoba?

### Prochaine

Les organisateurs des États généraux n'ont pas la prétention d'avoir révélé ces questions, qui se posent depuis longtemps. Leur ambition est autre. Ils veulent recenser les besoins des francophones du Manitoba, établir des priorités, puis élaborer et mettre en pratique un vaste plan pour aider la communauté francophone du Manitoba à atteindre et à franchir le cap des années 2000, dans les meilleures conditions possibles.

Prochaine étape: le congrès des 4, 5 et 6 mars, qui permettra de tracer les grandes lignes de ce plan. Pour le reste, la mise en pratique, il faudra s'armer de patience.

Des mois, des années, des décennies seront sans doute indispensables pour savoir si oui ou non l'organisation des États généraux était vraiment nécessaire.

**Laurent GIMENEZ**

(1) *Sainte-Anne (Seine, le 17 septembre); Saint-Vital (le 24 septembre); Notre-Dame-de-Lourdes (La Montagne, le 1er octobre); Saint-Georges (Nord-Est, le 8 octobre); Elie (Cheval Blanc, le 15 octobre); Laurier (Nord-Ouest, le 22 octobre); Saint-Pierre-Jolys (La Rouge, le 29 octobre); Saint-Boniface (organismes franco-manitobains, le 5 novembre); Winnipeg (groupes d'intérêt spécial, le 12 novembre).*

Le peintre-sculpteur français Albert Masri a fait pétiller l'automne manitobain avec une exposition de quelque 90 pastels, dessins et sculptures sur bois, bronze et étain.

L'événement, orchestré par l'Alliance française, le Centre culturel franco-manitobain et Air Canada, a été apprécié par quelque 10 000 personnes, dit-on, et a donné un cachet international à la saison artistique franco-manitobaine.

photo: Daniel Tougas

*Les doublement minoritaires ont parlé*

# «*Nous voulons contribuer*»

**Loatiens, Vietnamiens, Haïtiens, Acadiens, et même Métis. Il n'est pas toujours facile d'être un minoritaire chez les minoritaires. Plusieurs intervenants aux audiences publiques y ont fait allusion.**

Au nom des Laotiens du Manitoba (*environ 2 500 personnes*), Khamsing Shengkhamkham a révélé, à Saint-Vital, les difficultés d'intégration pour les enfants laotiens. «Il est très difficile pour nous d'inscrire un enfant dans une école française. Tous les immigrants et les réfugiés doivent obligatoirement diriger leurs jeunes vers les écoles anglaises».

«À Saint-Boniface, par exemple, nous devons inscrire nos jeunes à Marion School, a poursuivi Khamsing Sengkhamkham. La raison est simple: vous n'avez pas d'équivalent du E.S.L. anglais pour vos écoles françaises» (*E.S.L. = English as a Second Language*).

«Nous osons vous suggérer un F.L.S. à Saint-Boniface, c'est-à-dire un cours de rattrapage Français Langue Seconde. Alors nous pourrions inscrire nos jeunes dans vos écoles».

### Transcona

Une propositions reprise quelques semaines plus tard, à Winnipeg, par Paul Baril, mais cette fois à propos du problème des jeunes Manitobains qui n'ont pas d'école française à leur disposition.

«À Transcona, les résidants n'ont pas d'école française, mais seulement une école d'immersion. (*Si une école française était créée*), il nous faudrait récupérer les élèves de familles françaises qui fréquentent présentement les écoles d'immersion».

«Afin de réaliser cet exploit, poursuivait Paul Baril, il nous faudrait mettre sur pied des classes d'accueil qui auraient pour but le perfectionnement du français de ces élèves».

Pour permettre à un groupe minoritaire de s'intégrer, il faut avant tout que la communauté d'accueil accepte sa différence. Ça n'est pas toujours le cas si l'on en croit les témoignages de trois enseignants d'origine haïtienne qui s'estiment victimes d'une discrimination.

L'un deux, Alix Jean-Paul, expliquait dans La Liberté du 16 au 22 octobre: «Le Mauricien, l'Haïtien sont considérés comme des rivaux, professionnellement parlant, et comme une menace».

«On ne nous perçoit pas comme des agents pouvant contribuer au développement de la culture francophone, poursuivait Alix Jean-Paul. Pourtant, nous voulons contribuer à la francophonie, nous voulons avoir le droit d'y participer».

Les Métis eux-mêmes, le peuple fondateur du Manitoba, ne se sentent pas toujours à l'aise dans cette communauté francophone qui n'existerait probablement pas sans eux. Jean Allard, commissaire d'écoles dans la division du Cheval-Blanc, a expliqué à Elie:

«Les Métis ne sont pas à l'aise à Saint-Boniface. On sourit un peu quand ils parlent français. On les a longtemps méprisés. À Saint-Eustache, il y en avait qui s'asseyaient au fond de l'église, qui restaient dans leur coin. C'est une mentalité qui existe encore, peut-être pas au même degré».

**Laurent GIMENEZ**

# L'Église, tiraillée entre le passé et l'avenir

**L'Église doit-elle retrouver la place qui était la sienne auparavant au sein de la commuanuté? Ou doit-elle avant tout accepter les changements de société et tenter de s'y adapter?**

Plusieurs intervenants durant les États généraux, dans différentes régions, ont regretté la déconfessionnalisation progressive de la communauté francophone du Manitoba. Un phénomène tout particulièrement sensible à l'école, comme l'a fait remarquer Rolande Joyal, coordonnatrice de catéchèse à Saint-Pierre-Jolys, en soulignant la baisse constante des inscriptions aux cours de religion.

Pour sa part, Simone Lavallée, de la Ligue féminine catholique de Saint-Jean-Baptiste, a dénoncé ce qu'elle appelle la «francophonie moderne».

«Il semblerait que la «francophonie moderne» a tendance à séparer la langue et la foi. Pourtant, si ce n'eût été des missionnaires fondateurs, des religieuses et des dévoués laïcs de l'Église, la langue française n'aurait probablement pas survécu. Nous aimerions voir la continuation de ce lien».

Deux semaines après l'intervention de Simone Lavallée, le père Alvin Gervais, de la Communauté des Oblats de Marie-Immaculée, poursuivait le débat à Winnipeg. Mais avec un point de vue assez différent.

«Autrefois, l'Église était le pivot de la société; elle détenait le savoir, orientait ou influençait le pouvoir politique, définissait les rapports sociaux et la morale familiale, et structurait ainsi la vie quotidienne des Franco-Manitobains».

«Vers la fin des années soixante, on a vu se développer un nouveau partage du pouvoir entre les élites traditionnelles. La population s'adresse désormais à d'autres pour se faire conseiller: aux psychologues, aux sociologues, aux économistes et aux orienteurs professionnels, quand ce n'est pas aux astrologues. C'est la déconfessionnalisation des services».

«Nous ne pouvons pas retourner en arrière. Regardons en avant. Vivons avec les conséquences des changements sociaux en s'assurant que nous sommes préparés pour les choix à faire, pour assurer un avenir que nous déciderons nous-mêmes», concluait Alvin Gervais.

**Laurent GIMENEZ**



**L'audience de Notre-Dame-de-Lourdes fut l'une des plus réussies, avec une vingtaine de mémoires présentés, et un public nombreux et enthousiaste.** photo: Hubert Pantel

*La rupture entre la SFM et Presse Ouest*

# Deux ans pour une nouvelle structure

**L'année 1988 verra la constitution du comité de travail chargé de trouver une nouvelle structure de propriété pour La Liberté avant novembre 1989.**

Le troisième essai aura été le bon. Après deux tentatives infructueuses, le 18 novembre 1986 et le 7 mars 1987, la SFM a obtenu d'une assemblée générale le droit de se séparer du seul hebdomadaire de langue française au Manitoba, dont elle est la propriétaire depuis 1970.

La décision de rupture était souhaitée «pour que chacun puisse mener à bien sa tâche: la SFM, son travail de revendication politique: et La Liberté, son activité d'information libre et indépendante», a expliqué Lucille Blanchette, la présidente de la Société franco-manitobaine.

Le comité de travail, qui sera peut-être nommé d'ici la fin du mois de janvier, comprendra au moins trois membres: un professionnel des médias, un représentant de la communauté franco-manitobaine, et un spécialiste des questions d'entreprise.

Il devra proposer le modèle de propriété qu'il juge le meilleur, en terme d'efficacité économique, pour La Liberté, tout en tenant compte des intérêts de la communauté. Quel que soit ce modèle, il sera soumis à l'approbation d'une assemblée spéciale de la SFM.

**Laurent GIMENEZ**



**Deux groupes culturels manitobains ont fait époque cette année: les Danseurs de la Rivière-Rouge ont célébré leur 40e anniversaire et le promoteur de la chanson française au Manitoba, Le 100 Nons a fêté son 20e.**

**Quatre jeunes groupes franco-manitobains ont mené une Chicane électrique (dont la formation "J'aime la way ta dress a hang", (ci-haut) pour préparer le Gala du 20e du 100 Nons. De leur côté, les Danseurs ont marqué l'année avec une série d'activités et de spectacles et le lancement de leur propre vin "La cuvée des Danseurs" au Folklorama 87.** photo Daniel Tougas

*L'emploi, l'éducation, l'exode*

# *Le rural, isolé et ignoré*

**Les francophones en milieu rural se sentent isolés et réclament les mêmes services auxquels ont droit les résidants de Saint-Boniface. Ce leitmotiv est revenu au cours de pratiquement toutes les audiences publiques menées en région.**

C'est dans les domaines de la santé et de l'éducation que les résidants des villages s'estiment le plus mal lotis. À plusieurs reprises, on a vigoureusement dénoncé l'absence de personnel bilingue dans les hôpitaux, les foyers pour personnes âgées ou les écoles (*orthophonistes, psychologues, etc.*).

René Saquet, de la Caisse populaire de Laurier, a mis en cause l'exode des jeunes du rural vers la ville. «Les jeunes quittent le milieu rural pour poursuivre leurs études ou trouver de l'emploi en ville. Et ils ne reviennent pas».

«C'est ainsi que le talent rural, capable de maintenir la francophonie, diminue. Alors, s'il vous plaît, n'oubliez pas ces villages qui ont été une source de talents pour vous, gens de ville.»

Dans les régions où n'existe pas d'école primaire ou secondaire française, les parents rencontrent les pires difficultés pour offrir un enseignement français à leurs enfants. Pierrette Labelle l'a expliqué durant l'audience publique de Laurier.

«30 élèves de Laurier ont décidé, depuis 1981, de poursuivre leurs études au Collège Louis-Riel. Croyez-moi, plusieurs parents ont dû vendre leur chemise sur leur dos pour réussir cet exploit».

La question d'une division scolaire homogène est revenue à maintes reprises au cours des audiences. Certains intervenants y semblaient favorables. D'autres étaient sceptiques ou réticents (*notamment à Notre-Dame-de-Lourdes et Saint-Pierre-Jolys*). Mais dans tous les cas, c'est le sentiment d'un manque d'information qui prévalait. (1)

**Laurent GIMENEZ**

(1) *Un modèle de structure scolaire homogène, mis au point par un comité d'experts, devrait être présenté prochainement.*

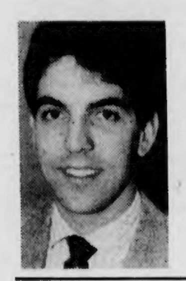


**1987, de A à Z**

**Saint-Eustache. Construit par Logement Manitoba à** un coût de quelque 500 000$, le Manoir de Saint-Eustache Manor a été inauguré officiellement au mois de mai, deux ans après l'approbation du projet par le gouvernement. Le Manoir abrite 12 appartements.

*La perfection a un nom*

# Denis-Wayne Messavaneeleclarkway



André BRIN

**Au temps des fêtes, même les gérants de la LNH ne peuvent pas s'empêcher d'être emballés par le jeu. Ils ne vont peut-être pas jusqu'à embarquer sur les genoux du père Noël. Mais il est facile d'imaginer ce qu'ils espèreraient trouver sur leur arbre de Noël.**

Ce serait quoi, de fait, le cadeau idéal pour un gérant de la Ligue Nationale? L'adresse personnelle de John Ziegler? De Terry Gregson? La confiance de Phil Esposito?

Il me semble que le matin de Noël, les gérants doivent, au fond d'eux-même, penser au joueur parfait. C'est-à-dire un joueur qui non seulement mène au classement des pointeurs, mais est également le leader incontesté de l'équipe, un excellent plaqueur capable de jouer toutes les positions en même temps.

Dans une autre époque, on aurait pu simplement mettre Gordie Howe et tout le monde aurait été satisfait. Mais, à l'ère moderne du hockey, les spécialistes sont en vogue. Chacun remplit un mandat. Wayne Gretzky est sans aucun doute le meilleur joueur du circuit, mais de là à lui confier une mission le long de la bande, il y a une marge!

En tout cas, le joueur parfait, aurait le coup de patin de Mark Messier, mais l'agilité sur patins de Denis «Savvy» Savard. Il manierait la rondelle comme Mario Lemieux, et pourrait déclencher des bombes comme celles d'Al McInnis ou de Wendel Clark.

Pour ce qui est de l'intelligence et de la vision sur la patinoire, il serait l'équivalent de «Wayne le Grand». Ce serait le genre de joueur qui analyserait tout au fur et à mesure. Dans son esprit, le jeu serait fait avant qu'il ne soit commencé.

Il aurait, par conséquent, l'habileté de faire une passe et de lever les bras en l'air en même temps, puisque le but, pour lui, ne serait qu'une formalité.

Les gérants aiment un peu d'arrogance, et le joueur parfait serait justifié dans sa confiance...

Le long des bandes, ce serait un genre de Cam Neely. Fort comme un boeuf en plus d'avoir l'instinct naturel de la mise en échec. Et en parlant d'instinct, à la défensive, il aurait toutes les facultés d'un Rad Langway. Ce qui lui permettraient de donner l'impression, une fois la ligne bleue traversée, qu'il a triplé sa taille habituelle.

Et finalement, le joueur parfait aurait l'attitude de n'importe quel Sutter. Évidemment, ce portrait-robot, pas besoin de l'envelopper. Pensez au papier que ça prendrait. Parce que le joueur parfait, pour un gérant de la Ligue Nationale, mesure pas moins de 6 pieds 3 pouces et pèse entre 210 et 220 livres!

# La protection du consommateur

Vous avez presque terminé vos emplettes de Noël. Bientôt ce sera le réveillon et les enfants déballeront leurs cadeaux.

Et comme la coutume commerciale le veut, vous vous retrouverez à nouveau dans les magasins, peu après Noël, pour échanger un jouet défectueux ou des chaussettes aux couleurs criardes. Sans le savoir, vous vous prévaudrez des dispositions de la **Loi sur la protection du consommateur**.

Aujourd'hui, nous examinerons ensemble les caractéristiques principales de cette loi. Pour ce faire, nous étudierons chacune des parties de la loi, à tour de rôle.




**Introduction**

La **Loi sur la protection du consommateur** (ci-après appelée «la loi») s'applique à tout contrat, verbal ou écrit, conclu entre un consommateur et un commerçant dans le cours de son commerce et ayant pour objet un bien ou un service dont la valeur ne dépasse pas 25 000$.

Le terme «consommateur» s'étend d'un particulier qui se procure un bien ou un service pour son usage personnel.

**Partie I — Divulgation du coût réel du crédit**

Le crédit, c'est le fait pour un commerçant d'avancer une somme d'argent à un consommateur, moyennant rémunération.

Les contrats de crédit prennent trois formes principales: 1) le contrat de prêt d'argent: 2) le contrat de crédit variable; 3) le contrat assorti d'un crédit.

Le contrat de prêt d'argent vise, comme son nom l'indique, les prêts consentis par les institutions financières. Le contrat de crédit variable vise principalement le crédit fourni au moyen des cartes et des marges de crédit. Le contrat assorti d'un crédit vise la vente d'un bien ou d'un service, accompagnée d'une avance de fonds égale au prix de la vente.

Les dispositions de la partie I ont pour but de permettre au consommateur de connaître le coût réel du crédit qui lui est accordé. Ainsi, les contrats de crédit doivent être établis par écrit et énoncer clairement tous les frais de crédit, c'est-à-dire toutes les sommes que le consommateur doit payer en plus du prix du bien ou du service.

**Partie II — Paiements anticipés**

Le consommateur peut, avant l'échéance, payer en tout ou en partie les sommes dues en vertu d'un contrat de crédit.

Le solde dû est égal à la somme des deux éléments suivants : 1) le solde du prix du bien ou service; 2) les frais de crédit calculés selon les règles prescrites par règlement.

**Partie III — Déchéance du bénéfice du terme et reprise de possession**

Dans un contrat de crédit, une stipulation ayant pour effet d'obliger le consommateur en défaut à payer en tout ou en partie le solde de son obligation avant échéance constitue une clause de déchéance du bénéfice du terme (quelquefois appelée «clause de paiement accéléré»). La loi impose des conditions strictes concernant ce genre de clause.

Dans un contrat de crédit, une stipulation ayant pour effet d'obliger le consommateur en défaut à remettre le bien acheté au moyen du crédit constitue une clause de reprise de possession. La loi impose également des conditions strictes concernant ce genre de clause.

**Partie IV — Vente à tempérament**

La vente à tempérament est un contrat assorti d'un crédit par lequel le transfert de la propriété d'un bien, vendu par un commerçant à un consommateur, est retardé jusqu'à l'exécution, par ce dernier, de son obligation, en tout ou en partie.

La loi exige que les contrats de vente à tempérament soient établis par écrit et les soumet à des conditions très strictes.

**Partie V — Hypothèque sur des biens personnels**

Il est possible d'obtenir du crédit en consentant une hypothèque sur des biens personnels, tels une voiture ou une chaîne stéréo.

Ce genre de contrat prévoit qu'en cas de défaut du consommateur, le commerçant est autorisé à saisir le bien personnel visé par l'hypothèque. La loi indique que le commerçant doit obtenir l'autorisation du tribunal avant de procéder à la saisie, dans le cas où le solde dû est inférieur à 25% de la somme garantie par l'hypothèque.

**Partie VI — Normes de qualité des biens**

En vertu de la loi, certaines garanties de qualité des biens s'appliquent à tous les contrats de vente, sans mention expresse en ce sens dans ces contrats. C'est ce qu'on appelle des garanties implicites ou légales.

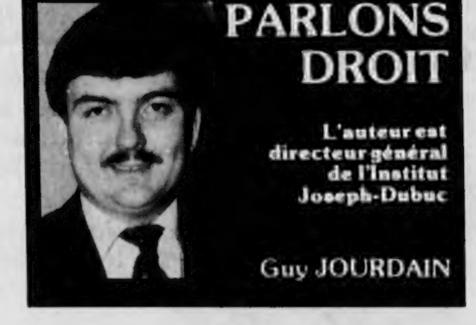
**Partie VII — Vendeurs itinérants**

Un commerçant itinérant est un commerçant qui, en personne ou par représentant, ailleurs qu'à son adresse, soit conclut un contrat avec un consommateur, soit sollicite un consommateur déterminé en vue de conclure un contrat. Les vendeurs itinérants sont quelquefois appelés «démarcheurs».

La loi soumet les méthodes des vendeurs itinérants à des conditions très strictes. Entre autres, le consommateur a droit à une période de réflexion (appelée en anglais «cooling off period»), au cours de laquelle il peut mettre fin au contrat sans pénalité.

**Partie VIII — Cession de contrats de crédit**

Dans certaines circonstances, lorsqu'un commerçant cède un contrat de crédit à un tiers, celui-ci devient lié par les obligations du commerçant. Ainsi, si le magasin X cède à la banque Y un contrat de crédit concernant la vente d'un appareil de télévision, le consommateur qui a acheté l'appareil pourrait poursuivre la banque Y pour un vice ou un défaut du téléviseur.




**Partie IX — Office des consommateurs**

L'Office des consommateurs est un organisme administratif chargé de l'application de la loi. Si vous avez des problèmes concernant l'une des questions soulevées dans le présent article, vous pouvez vous adresser à l'Office qui servira d'intermédiaire entre vous et le commerçant.

**Partie X — Permis**

Les vendeurs itinérants et les agences de recouvrement doivent obtenir un permis avant de se livrer à leurs activités. Pour obtenir ce permis, ils doivent fournir un cautionnement. Ainsi, si leurs activités ne se conforment pas aux exigences de la loi, le cautionnement est exécuté et la somme qu'il garantit est confisquée.

**Partie XI — Dispositions générales**

Il s'agit de questions de régie interne qui ne sont pas pertinentes dans le cadre du présent article.

**Partie XII — Méthodes de recouvrement**

La loi impose des conditions strictes en ce qui concerne les méthodes des agences de recouvrement. Par exemple, ces agences ne peuvent tenter de recouvrir une créance le dimanche.

**Partie XIII — Cartes de crédit**

En vertu de la loi, il est interdit d'émettre une carte de crédit à un consommateur, sans que celui-ci en ait fait la demande. Des dispositions sont également prévues concernant la responsabilité des titulaires de cartes, en cas de perte ou de vol de celles-ci.

## 1987, de A à Z

**Saint-Jean-Baptiste. Le comité du manoir de Saint-**Jean-Baptiste a déposé une demande auprès du gouvernement provincial pour obtenir la construction de 8 unités supplémentaires (*il y en a 12 actuellement*). La réponse du gouvernement doit intervenir au mois de février. Les nouvelles unités, plus spacieuses que les unités actuelles, seraient destinées à des personnes âgées d'au moins 65 ans à faible revenu (*moins de 14 500$*) de la municipalité de Montcalm. On n'exclut pas non plus la mise sur pied d'un foyer de soins intensifs d'ici trois ou quatre ans.

D'autre part, le curling de Saint-Jean-Baptiste sera prêt pour l'automne 88. Une activité de prélèvement de fonds a permis de recueillir environ 5 500$ le 14 novembre. Une autre activité devrait avoir lieu la veille du jour de l'an. Il manque encore quelque 60 000$ sur les 340 000$ nécessaires pour remplacer l'édifice condamné voilà trois ans. Enfin, la Société de développement de Saint-Jean-Baptiste pourrait présenter à la population en début d'année un projet destiné à raviver l'économie du village.

# Gâtez-vous... au temps des fêtes

*Une sélection d'événements culturels par Daniel Tougas*

## Le 25 décembre

### Théâtre

Le théâtre d'été **Rainbow Stage** nous apporte un peu de soleil estival au temps des fêtes sous la forme de **Anne of Green Gables.** C'est la première fois qu'une troupe winnipégoise monte la version «comédie musicale» de ce grand classique canadien. Au **Pantages Playhouse**, jusqu'au 2 janvier. (*Billets aux guichets Bass: 943-9262*).

Imaginez une petite fille, **Moira**, qui invite 300 personnes à son party de fête et vous aurez une idée de l'imagination de l'auteur pour enfants, **Robert Munsch**. Après le succès de **Paperbag Princess and Other Stories** l'an dernier, le **Prairie Theatre Exchange** présente **Snowsuits, Birthdays & Giants**, une nouvelle collection de contes de cet écrivain canadien. Au 160, rue Princess, jusqu'au 3 janvier. (*Billet: 942-7291*).

### Traditions

Les traditions de Noël de différents pays vous intéressent? Si oui, allez faire un tour au **Musée de l'homme et de la nature**. Jusqu'au 10 janvier dans le foyer du **Musée, Christmas Traditions** vous propose des décorations, arbres, chansons, musique et artisanat de 10 pays de l'**Europe** dont la **Pologne**, le **Danemark** et l'**Allemagne**. Entrée gratuite. (*Info: 943-3139*).

### Planétarium

C'est un spectacle de lumière, de musique, de couleurs et d'étoiles qu'on retrouvera au **Planétarium** du Manitoba. **Christmas Magic** fait un voyage aller-retour entre ici et **Bethléem** jusqu'au 10 janvier. (*Les heures de spectacles au 943-3142*). Pour le temps de Noël, une deuxième présentation s'ajoute au programme du **Planétarium** intitulée **Christmas Nights**. (*Du 29 au 31 décembre*).

### Art

Deux visions hivernales du Manitoba sont en montre dans les galeries du **Centre culturel franco-manitobain**: l'une urbaine, l'autre rurale. Les artistes **Mary McGuire** et **Guy St-Godard** exposent huiles et aquarelles jusqu'au 3 janvier. (*Le CCFM sera fermé le 25 et le 31 décembre ainsi que le 1er janvier*).

### Film

Pour combler le manque de bons dessins animés, **Disney** vient à notre secours ce Noël avec le retour du classique **Cendrillon**. Si vous cherchez un bon film pour toute la famille, ce Disney est un excellent choix. Autrement, il y a aussi **The Princess Bride** (*souhaitons qu'il soit toujours en ville*) qui plaira à tout le monde. Avec l'un ou l'autre, on ne manquera pas notre coup.

## Le 26 décembre

### Ballet

Certains amateurs de danse viendraient d'autres villes canadiennes pour voir danser **Evelyn Hart**. Les Winnipégois («*Je ne comprend pas ça», marmottent les Torontois en secouant la tête*) peuvent la voir à longueur d'année. **Evelyn** et le **Ballet royal** présentent le traditionnel **Casse-Noisette** (*Nutcracker*) de **Tchaïkovski** à la salle du Centenaire jusqu'au 31 décembre. (*Billets au 956-0183*).

## Le 27 décembre

### Film

Curly, Larry & Moe ça vous rappelle quelque chose? La **Galerie d'art de Winnipeg** vous offre l'occasion de faire connaître ces **Three Stooges** à vos enfants, en plus d'un tas d'autres vedettes du cinéma des années 20, 30 et 40. Cette série qui s'appelle **Fables & Funnies** se poursuit jusqu'au 31 décembre. Dimanche 27, on lance le tout avec **Charlie Chaplin** dans **Easy Street** et **Buster Keaton** dans **The Blacksmith** à 13h30. (*50 minutes en tout*).



**L'année a été plutôt mince du côté des films français cette année à Winnipeg en termes "quantitatif" en tous cas. On a tout de même fait la connaissance d'une imprévisible et impétueuse Béatrice Dalle (ci-haut) dans 37 2 le matin, du réalisateur de Diva, Jean-Jacques Beineix.**

**Par ailleurs, le producteur québécois Rock Demers a lancé la version anglaise de son plus récent film, Le jeune magicien à Winnipeg cet été. C'est aussi cette année que nous est arrivé la version Disney de Trois hommes et un couffin, Three Men and A Baby.**

## Le 28 décembre

### Film

Laurel & Hardy se font hommes à tout faire dans **Big Business** et **The Fixer Uppers** à la **Galerie d'art de Winnipeg** à 13h30. Ce programme pour enfants et adultes dure 40 minutes.

## Le 29 décembre

### Film

Les **Three Stooges**, Larry, Curly et Moe, que vous n'avez peut-être pas vus depuis votre enfance sont de retour à la **Galerie d'art de Winnipeg** dans la série pour enfants **Fables & Funnies**. Trois films des trois compères sont à l'affiche à 13h30. **Disorder in Court, Three Pests in a Mess** et **Three Loan Wolves**. (*48 minutes*)

## Le 30 décembre

### Film

Les fables d'**Ésope** sont à l'écran de la **Galerie d'art de Winnipeg** dans la série **Fables & Funnies**. Au programme à 13h30: Petit train ira loin, Le rat des villes, le rat des champs, et d'autres. (*En anglais dans la salle Muriel-Richardson*).

## Le 31 décembre

### Théâtre

Voici la scène: dix personnes sont réunies pour une fin de semaine dans un chalet en campagne. Un par un ces mêmes convives sont mystérieusement tués. De quelle auteure parle-t-on? **Agatha Christie**? Bonne réponse! C'est bien **Agatha Christie**, auteure de mystères célèbre, qui lancera la nouvelle année théâtrale au **Manitoba Theatre Centre. Ten Little Indians** gardera l'affiche du MTC (*Mainstage*) jusqu'au 23 janvier. (*Billets au 942-6537*).

### Film

Les **Fables & Funnies** se terminent à la Galerie d'art avec les fables d'**Esope: Thumbelina et Thieving Magpie.** (*À 13h30*).





**"Tout l'art contemporain procède de ce qu'on voit dans cette exposition", explique la conservateure de l'exposition 1912: The Break Up Of Tradition, Louise d'Argencourt. Cette exposition mettant en vedette des oeuvres de Picasso, Munch et Matisse célébrait le 75e anniversaire de la Galerie d'art de Winnipeg.**

photo Daniel Tougas

## Secrétaire

La Division scolaire de la Rivière Seine recherche un(e) secrétaire à temps plein pour l'école Gabrielle-Roy effectif le 18 janvier 1988.

Le(la) secrétaire doit être compétent(e) en grammaire, en orthographe et en ponctuation et doit pouvoir maintenir une bonne comptabilité. Il(elle) doit assister le directeur dans le fonctionnement prompt et efficace du bureau et préférablement doit posséder de l'expérience relative à ce travail.

Les candidat(e)s qui possèdent les compétences nécessaires pour accomplir le travail de secrétaire d'école et qui possèdent une connaissance approfondie de la langue française auront la préférence.

La connaissance et l'expérience en informatique sera un avantage.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur demande, le ou avant le 6 janvier 1988, à:



M. Wendell Sparkes
Directeur général
**Division scolaire de la Rivière Seine No. 14**
C.P. 160
Ste-Anne (Manitoba)
R0A 1R0

L'ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-TÉNOISE

## APPEL DE CANDITATURES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les projets ou services ci-dessous seront reçues jusqu'à 14h (heure du centre), le jour de la date limite. Les soumissions devront être adressées à l'Administrateur régional des services financiers et administratifs, district du Manitoba, Travaux publics Canada, 269, rue Main, pièce 201, Winnipeg (Manitoba), R3C 1B2. On peut se procurer les documents de soumission, en versant le dépôt exigé, au Bureau de distribution des plans, à l'adresse susmentionnée, ou en téléphonant au numéro 983-2372.

L'ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-TÉNOISE

## APPEL DE CANDITATURES

### DIRECTEUR(TRICE) DE PROJET ET CHARGÉ(E) DE RECHERCHES/CHARGÉ(E) DE PROJET À L'ORGANISATION ET AUX COMMUNICATIONS/ AGENT(E) DE SUPPORT ADMINISTRATIF.

L'Association culturelle franco-TéNOise (A.C.F.T.) est l'organisme porte-parole des francophones vivant dans les territoires du Nord-Ouest. L'A.C.F.T. intervient dans les domaines d'activités où les intérêts des francophones sont en jeu

Dans le cadre de l'établissement du français comme langue officielle dans les Territoires du Nord-Ouest et de l'implantation de services en français, l'A.C.F.T. procédera à une opération d'étude, de sensibilisation et de consultation auprès de la communauté francophone des T.N.-O.

Le projet "La grande Tournée, les retrouvailles" débuterait en janvier 88 et se terminerait en septembre 88. L'A.C.F.T. sollicite des candidatures aux postes de

**Directeur ou directrice de projet et chargé(e) de recherches.**

La personne choisie devra avoir une solide formation en recherches en sciences sociales (diplôme de 2e cycle et nombreuses expériences) ainsi qu'une bonne capacité en administration et coordination de ressources humaines. Elle sera responsable de toutes les questions méthodologiques et scientifiques du projet, et assurera l'ensemble de la recherche documentaire et empirique. Elle devra contrôler qu plan méthodologique et scientifique eu projet, le déroulement des rencontres et la collecte des données. Elle participera à la formation des animateurs et animatrices locaux et supervisera le travail des autres membres de l'équipe du projet. Elle devra coordonner l'analyse des données recueillies et aura la responsabilité des rapports d'étapes et du rapport final. Le candidat ou la candidate devra avoir une bonne connaissance des problèmes des francophones en milieu minoritaire et doit pouvoir travailler dans les deux langues officielles

Le mandat est de 9 mois (janvier à septembre 88 inclusivement) et le salaire est négociable et hautement compétitif. Le poste se situe à Yellowknife, aux T.N.-O. et demande à beaucoup voyager dans les communautés des T.N.-O

**Chargé(e) de projet à l'organisation et aux communications.**

En plus de compétences certaines en communications, la personne choisie devra avoir une grande facilité en animation et en organisation. La candidate ou le candidat devra préférablement être diplômé(e) universitaire et devra avoir de nombreuses expériences pertinentes au poste. Cette personne sera responsable de l'organisation et de la réalisation de la majeure partie des opérations du projet. En plus de préparer les tournées de l'équipe, elle devra faire le recrutement des animateurs(trices) locaux, assurer en partie leur formation et superviser leur travail. Elle sera responsable de ramasser, concentrer et faire circuler l'information au sein de l'équipe et de faire la promotion du projet. Le ou la chargé(e) de projet organisera la tenue des rencontres locales et supervisera la production du matériel de communication nécessaire. Il ou elle participera et sera en partie responsable de la production des rapports d'étapes et du rapport final. Le candidat ou la candidate doit avoir une bonne connaissance des problèmes des francophones en milieu minoritaire et doit pouvoir travailler dans les deux langues officielles. Un permis de conduire en règle est nécessaire

Le mandat est de 7 mois (janvier à juillet 88 inclusivement) et le salaire offert est négociable et hautement compétitif. Le poste se situe à Yellowknife, aux T.N.-O. mais demande à voyage très fréquentement et extensivement à travers les Territoires du Nord-Ouest

**Agent(e) de support administratif**

Le ou la titulaire de ce poste sera à la fois responsable de la comptabilité et du secrétariat du projet. En plus de participer à la gestion d'un budget considérable, cette personne devra assurer le classement des informations et de la correspondance du projet. Elle assumera la permanence du bureau du projet. Elle participera à la production des documents de l'équipe et sera particulièrement responsable, conjointement avec le ou la directrice du projet, du rapport financier et de la vérification comptable finale. Le candidat ou la candidate devra avoir une formation et des expériences pertinentes au poste et doit pouvoir travailler dans les deux langues officielles. L'expérience de travail avec un équipement informatique (traitement de texte et système comptable) est un atout

Le mandat est de 7 mois (janvier à juillet 88 inclusivement) et le salaire est négociable et hautement compétitif. Le poste se situe à Yellowknife, aux T.N.-O

Les personnes intéressées par ces postes doivent envoyer une lettre de candidature accompagnée de leur curriculum vitae (dont au moins 2 références professionnelles) au plus tard **le 7 janvier 1988** au

Directeur général
Association culturelle Franco-TéNOise
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O
X1A 2N9

Poste prioritaire fortement recommandé



Pas facile de trouver un musicien de session à Winnipeg l'été dernier: ils et elles étaient tous partis en tournée avec des groupes franco-manitobains!

L'harmoniciste Gérald Laroche, en plus de sillonner le Canada en tournée, s'est produit au Festival international de Montréal avec le guitariste jazz Laurent Roy, qui représentait les Prairies au concours Alcan du Festival cet été.

Le chansonnier Jacques Lussier (ci-haut, en Europe) et son groupe ont fait deux mois de spectacles en Belgique et en France. De son côté, Hart-Rouge, dont le Français Francis Lalanne a dit "C'est une bombe!", a parcouru un circuit qui les a mené en Louisiane, en France et en Pologne.

## 1987, de A à Z

**Saint-Léon.** Il aura fallu pas moins de cinq années de travail pour rédiger l'histoire du district scolaire de Saint-Léon. Le livre a été lancé en mars, lors de l'assemblée annuelle de la SFM. Les membres du comité qui ont persévéré durant toutes ces années sont: Alfred Fortier, Marie Labossière, Odile Martel, Rose-Alma Labossière, Roland Talbot et Irma Grenier.

◆

**Somerset.** La paroisse Notre-Dame-de-la-Nativité a célébré son 80e anniversaire. Une commémoration résolument axée vers l'avenir, comme le souhaitait le curé depuis 1972, l'abbé René Touchette: «Le 80e est surtout orienté vers une Église ministérielle, pour développer le rôle des laïcs dans l'Église, pour préparer la communauté chrétienne pour les 20 prochaines années».

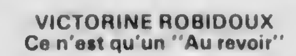
◆

**Dunrea.** Un comité formé d'une bonne cinquantaine de volontaires travaillant depuis un an et demi a finalement eu la récompense de ses efforts, lorsque les gens sont venus en masse participer aux activités organisées à l'occasion du centenaire de la paroisse Saint-Félix-de-Valois, début août. Pour commémorer l'événement, un livre sur l'histoire de la paroisse, vendu 25$, avait aussi été lancé.

◆

**Saint-Malo.** Les responsables du Chalet Malouin ont été particulièrement actifs, notamment en démontrant au gouvernement provincial qu'il existe un besoin pour la construction d'une rallonge de 50 lits pour des soins résidentiels. Tout dépend maintenant de l'approbation par Logement Manitoba d'une hypothèque de 1,6 million. Une réponse est attendue en mai 88.

# Nécrologie



### VICTORINE ROBIDOUX
**Ce n'est qu'un "Au revoir"**



Il y a trois semaines les membres de la famille de Victorine Robidoux, ses co-paroissiens/nes, ses amis et amies se rassemblaient à nouveau autour d'elle pour lui souhaiter "Bon Voyage" vers la Maison du Père et lui dire "Au revoir". Aujourd'hui, nous nous rassemblons de nouveau pour jeter un coup d'oeil sur la vie de celle qu'on appelait "Maman", "Mémère", "Ma tante", "Mme Robidoux" ou simplement Victorine

Une de ses caractéristiques qui sautait aux yeux de tous ceux qui connaissaient Victorine était son teint rosé, qu'elle a toujours conservé malgré son âge avancé. Si l'on croit au vieux dicton que la beauté extérieure n'est que le reflet de l'âme, il faut chercher à l'intérieure de Victorine le secret de son "éternelle jeunesse". Elle possédait une fraicheur d'âme qui même au cours de sa maladie édifiait les chapelains qui ont reçu ses dernières confidences, et charmait les personnes qui prenaient soin d'elle

Les personnes de son entourage qui l'ont connue intimement savaient que cette fraicheur d'âme chez Victorine lui venait de sa grande capacité de s'abandonner à la volonté de Dieu, dans toutes les circonstances et événements de sa vie. Lorsque confrontée à faire une décision on l'entendait souvent dire: "Tout dépend de ce que le bon Dieu me réserve". "Ce n'est pas nous qui décidons". Cette foi confiante en un Dieu qui gouvernait tout et prenait soin d'elle, Victorine l'avait développée au cours de plusieurs années, et elle la nourissait par une vie de prière dont seules les personnes proche d'elle pouvaient se rendre compte

Le chapelet de la Vierge, le chapelet de Saint Joseph et le chapelet du Sacré-Coeur, pour n'en mentionner que quelques uns, faisaient parti de son "menu spirituel" journalier. Lorsque les enfants étaient encore à la maison, c'était une "affaire de famille" où, ni la fatigue, ni le sommeil ou l'heure tardive ne pouvaient constituer une raison suffisante pour être exempté de ce rendez-vous de fin de journée

Au cours des dernières années de sa vie, prier était devenu sa principale occupation. Dieu seul peut calculer les milliers de prières, d'adoration de pétitions, d'action de grâces qui sont montés vers Lui, au cours des 96 ans de vie sur terre. C'était pour elle une source de force et de consolations et sans aucun doute la source de la grande sérénité qui l'habitait et qu'elle rayonnait

La vie de prière de Victorine ne l'empêchait pas d'avoir d'autres intérêts qui faisaient l'équilibre dans sa vie. Elle aimait beaucoup la nature; travailler "au grand air" comme elle disait. Elle aimait toutes les saisons de l'année, et ajustait sa vie au rhythme de chacune. Ses yeux bleux se revêtaient d'une lumière particulière lorsqu'elle voyait approcher le printemps et pensait à ensemenser son jardin. L'été l'occupait donc à regarder pousser jardins et champs, avec son mari qui partageait le même amour de la terre. L'été lui apportait la saveur de fruits et de légumes frais de leurs bois et jardin. À l'automne elle jouissait de ne rien laisser perdre de ce que la terre avait bien voulu lui donner. C'était donc la joie reconnaissante des embouteillages, des réserves et des conserves pour donner, partager ou s'en délecter

L'hiver pour Victorine était loin d'être une saison morte; de fait c'était tout le contraire, car à part d'être un temps de faire "du travail à la main" (couvre pieds ou autres) c'était surtout le temps ou l'on recommençait à jouer aux cartes. De fait si l'on peut parler de passions pour Victorine, jouer aux cartes, en était certainement une. Elle était renommée pour être tenance (pour ne pas dire entêtée) et quand quelque chose lui tenait à coeur, elle avait le bras fort... Or le jeux de cartes était un endroit où cette caractéristique prenait souvent le dessus car elle acceptait difficilement de perdre. Dans ce but elle préférait choisir son partenaire mais si par hasard elle avait à faire face à quelqu'un dont elle ne connaissait pas les habilités elle n'hésitait pas à lui poser la question: "Sais-tu jouer?" Elle pouvait aussi "s'aguerrir" pour une défaite éventuelle que certe ne dépendait pas d'elle... mais qu'elle trouvait quand même difficile à "avaler"

Chaque facette d'une personne ne vaut elle pas son pesant d'or?

Parler de jeux de cartes, nous apporte à parler d'un autre amour de Victorine Robidoux; celui de sa famille. L'anticipation de l'événement d'une rencontre familiale lui causait autant de joie que la rencontre elle-même. Elle fut fort récompensée sur ce point car c'est de tradition dans la famille Robidoux de se rencontrer souvent, et en plus Victorine et son mari ont eu la grâce de fêter non seulement leur 25ème anniversaire de mariage avec grandes pompes, comme le prouve les photographes, mais les célébrations des anniversaires de mariage se sont échelonnées sur une période de 73 années

Dieu Père en remettant entre tes mains ta fille Victorine, nous te rendons grâce pour tout ce que Tu as fait en elle et par elle, et nous Te demandons de nous donner cet esprit de foi qui nous permettra de reconnaître Ta présence dans tous les événements de nos vies, sachant que Tu nous aimes et veilles sur nous. Donnes-nous aussi le don de la prière pour que nous puissions ancrer nos vies dans des valeurs vraies et durables. Nous te demandons cela par l'intercession de celle que nous appelons "Maman", "Mémère", "Ma tante" ou simplement "Victorine" et à qui nous fredonnons ces lignes qu'elle aimait tant changer: "Ce n'est qu'un au revoir mes frères, Ce n'est qu'un au revoir. Nous nous reverrons tous un jour, ce n'est qu'un au revoir



# La page de Bicolo

**Salut les amis!**

Tout est prêt pour Noël. Il te reste seulement quelques jours à être patient. J'espère que tu passeras de belles fêtes. Je te reverrai bientôt. **Joyeux Noël et Bonne Année!**

**BICOLO**

N.B. Me reconnais-tu dans mon costume? Chut Noël est proche!

## LÉGENDE

Une très vieille légende suisse prétend que les animaux de la ferme sont capables de parler la nuit de Noël. Et l'on dit même que, cette nuit-là, tous les animaux de la terre parlent aux hommes. Sois à l'écoute...!



**RÉPONSE:**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 12 | 20 | 13 | 15 |
| 15 | 10 | 22 | 13 |
| 25 | 5 | 18 | 12 |
| 8 | 25 | 7 | 20 |

## Un chant de Noël

Voici un chant à chanter en famille, le jour de Noël.

Refrain :

Il est né, le divin Enfant ;
Jouez haubois, résonnez musettes
Il est né, le divin Enfant
Chantons tous son avènement.

Une étable est son logement,
Un peu de paille est sa couchette
Une étable est son logement,
Pour un Dieu quel abaissement !

Ah ! qu'il est beau, qu'il est charmant
Ah ! que ses grâces sont parfaites
Ah ! qu'il est beau, qu'il est charmant !
Qu'il est doux ce divin enfant

## Concours des ribambelles

### Gagnants du concours de NÖEL

J'ai des belles ribambelles partout dans ma chambre..que c'est joli! Bravo les amis...près de 300 ribambelles!

### Voici les gagnants:

**Premier prix:** 10 à 12 ans
**Radio-cassette**

Stéphane Dandeneau, 311 rue Dumoulin, St-Boniface
2e David Plamondon, Ile-des-Chênes
3e Mélanie Lehman, St-Laurent
4e Chantal Vermette, 369 Place Gaboury
5e Cédric Gagné, St-Pierre-Jolys

**9 ANS**
Nicole Bruneau, Powerview
Martin Gagné, St-Pierre-Jolys
Erin Gillespie, Ecole Prince Charles, Portage la Prairie
Ryan Lemire, Powerview
Danelle Ducharme, St-Ambroise
Natalie Lafond, St-Jean-Baptiste

**8 ANS**
Greg Fleury, Headingly
Chrissy Coutu, St-Laurent
Stéphanie Gales, 74 Harry Collins, Wpg
Danielle Gagnon, 82 Bright Oaks, Wpg
Noël Lemoine, St-Lazare
Jocelyne Gagnon, Ile-des-Chênes

**7 ANS**
Liel Plamondon, Ile-des-Chênes
Marie Josée Dandeneau, 311 Dumoulin, St-Boniface
Natalie Paillé, Ile-des-Chênes
Maurice Desjarlais, St-Laurent
Eric Gosselin, LaSalle

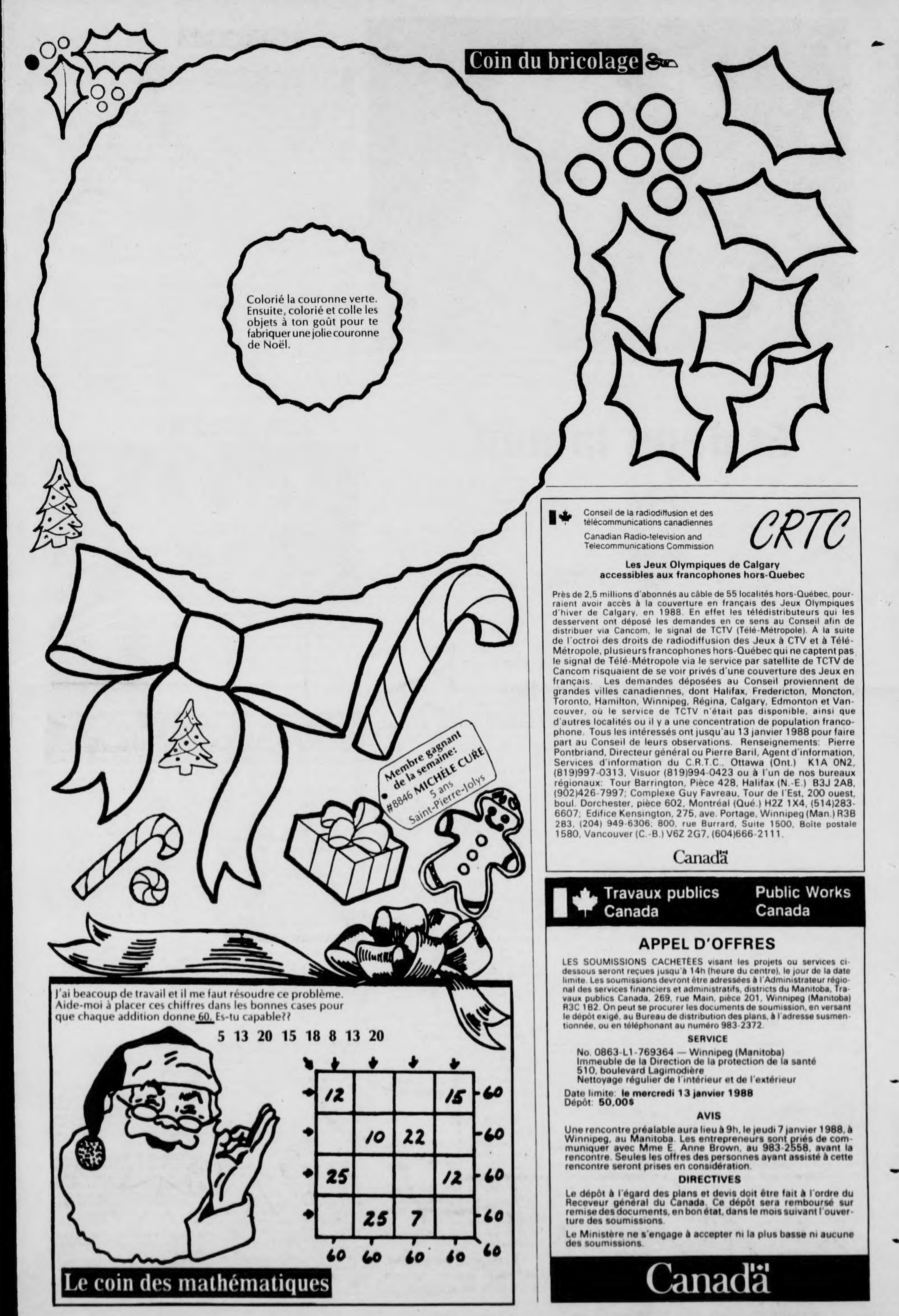
**6 ANS**
Lynne Magne, St-Pierre-Jolys
Eric Ouimet, Ste Agathe
Guy Gagnon, Ile-des-Chênes
Marieve Bonin, 242 baie Parkville
Mélanie Hébert, St-Pierre-Jolys

**5 ANS**
Martin Gautron, 124 Lake Park, Wpg
Christelle Gagné, St-Pierre-Jolys
Mirianne Plamondon, Ile-des-Chênes
Jocelyne Dufault, St-Léon
Eric Collette, 366 rue Dumoulin, St-Boniface
Caroline Forest, St-Pierre-Jolys

**3-4 ANS**
Eloïse Gravel-Gaumond, St-Pierre-Jolys
Stéphane Boisvert, Lorette
Cole Dubé, Powerview
Daniel Massinon, St-Claude

## La nouvelle année..en Chine

Vous savez bien qu'il suffit de perdre une dent et de la mettre sous l'oreiller avant de s'endormir pour qu'une fée vienne la chercher et la remplace par de l'argent. Eh bien, si tu vivais en Chine, à l'occasion des fêtes du Nouvel An, il ne serait pas nécessaire de perdre une dent pour trouver de l'argent sous ton oreiller. Lorsque tu serais endormi, tes parents glisseraient une enveloppe rouge contenant de l'argent sous ton oreiller. On choisit une enveloppe rouge car c'est la couleur du bonheur.



## Coin du bricolage

Colorié la couronne verte. Ensuite, colorié et colle les objets à ton goût pour te fabriquer une jolie couronne de Noël.



J'ai beacoup de travail et il me faut résoudre ce problème. Aide-moi à placer ces chiffres dans les bonnes cases pour que chaque addition donne 60. Es-tu capable??

5 13 20 15 18 8 13 20

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 12 | | | 15 | 60 |
| | 10 | 22 | | 60 |
| 25 | | | 12 | 60 |
| | 25 | 7 | | 60 |
| 60 | 60 | 60 | 60 | 60 |

## Le coin des mathématiques



Au Cercle Molière, on a réalisé un vieux rêve cette année: la production d'une saison entièrement franco-manitobaine. Cette saison spéciale, qui comprenait quatre spectacles dont Letinsky Café (ci-haut), s'est en quelque sorte poursuivi à l'automne avec le cabaret franco-manitobain "Avant qu'les autres le fassent". photo: Hubert Pantel

## 1987, de A à Z

**Sainte-Anne-des-Chênes. L'Hôpital a pu moderniser** son équipement suite à une campagne de prélèvement de fonds conduite auprès de quelque 5 000 patients qui ont bénéficié des services de l'institution de santé. Objectif visé: 20 000$. Bilan: plus de 35 000$. Avec un budget dépassant le million de $ et une cinquantaine d'employés (*dont 39 à temps plein*), l'Hôpital dessert une région comprenant, entre autres: Sainte-Anne, La Broquerie, Lorette, Ross, Richer et Sainte-Geneviève.

**Droits de l'homme.** La loi **47, c'est-à-dire le code des** droits de l'homme au Manitoba, vient d'entrer en vigueur dans la province. Entre autres choses, cette nouvelle loi rend illégal le harcèlement sexuel et garantit les droits des femmes enceintes dans l'entreprise. Elle étend également la protection des droits de l'homme fondamentaux à de nouveaux secteurs, notamment les convictions politiques et le choix de sa sexualité.

Par ailleurs, la loi 47 apporte une garantie d'impartialité aux personnes ou aux organisations contre lesquelles une plainte a été déposée. Désormais, en effet, un préavis de 30 jours sera exigé avant le dépôt de la plainte. Cette disposition sera particulièrement bénéfique pour les entreprises, qui sauront à l'avance qu'une plainte a été déposée contre elles, et disposeront du temps nécessaire pour préparer leur riposte.

«Le nouveau code est l'un des plus progressistes dans tout le pays en matière de droits de l'homme, et il place à nouveau le Manitoba au premier rang en ce qui concerne la protection des droits de l'homme fondamentaux pour toute la population», a déclaré le procureur général, Vic Shroeder, en annonçant l'entrée en vigueur de la loi 47.

# Et dans la nuit

**C'était une année comme bien des autres.**

Claude BLANCHETTE

Joseph et Marie, nouvellement mariés, s'étaient installés dans leur petite maison dans un des quartiers de Nazareth, pas tellement loin du puits du village.

Jour après jour, ils s'habituaient à la vie ensemble, dans l'attente fiévreuse de leur premier-né.

Joseph trimait dur. Il avait l'habitude du travail. Il voulait tellement assurer à son épouse bien-aimée une existence un peu convenable. Et avec un enfant en chemin, ce n'était pas le temps de prendre les choses à la légère.

Parfois, il lui arrivait, à l'heure de la sieste, de revivre les événements qui avaient marqué leurs fiançailles. Il en tremblait encore. Il avait failli la perdre. C'était curieux, quand même, comment les choses s'étaient arrangées. Sans trop comprendre, il faisait confiance à l'avenir.

Marie, elle, s'épanouissait d'heure en heure. Elle jouissait pleinement de sa maternité, maintenant que les premiers mois plus difficiles étaient passés. Elle arrivait de quelques semaines chez Elizabeth.

Ah, ce qu'elle était heureuse la chère Elizabeth avec son beau petit bonhomme aux cheveux bien frisés. Et que dire de Zacharie! Il ne tenait pas en place. Il lui arrivait à elle aussi de songer aux étranges événements qui avaient précipité son mariage. Dieu... une véritable boîte à surprise! Mais elle était confiante.

**C'était un mois comme bien d'autres.**

Le dernier mois... Joseph et Marie prenaient plaisir à palper l'enfant dans le sein de sa mère. Ils se sentaient si proches l'un de l'autre. Et tout était prêt pour la naissance. C'est alors qu'arriva l'ordre du recensement. Décidément, ils allaient d'une surprise à l'autre. Il fallait bien obéir.

Avec quelques provisions, ils s'étaient mis en route, à travers les collines et les vallons. Heureusement qu'il y avait beaucoup de voyageurs. Les chemins n'étaient pas toujours de toute sécurité. Joseph s'inquiétait de Marie... et Marie de Joseph!

**C'était une soirée comme bien d'autres.**

Arrivés à Bethléem, Joseph et Marie avaient trouvé gîte dans une humble salle commune, aux environs des demeures des bergers. Ils avaient l'habitude de la pauvreté. Ça ne les dérangeait pas du tout. Au contraire, ils se retrouvaient avec les leurs.

C'est alors que Marie ressentit les premières douleurs. Tout énervé, Joseph était allé chercher une sage femme. Marie voulait être brave, mais elle avait un peu peur. Comment est-ce que ça allait se passer? L'enfant serait-il normal? Et Joseph faisait les cent pas.

Et dans la nuit. Un cri. Celui d'un enfant.
Et dans la nuit. Un sourire. Celui de Marie.
Et dans la nuit. Une larme. Celle de Joseph.
Et dans la nuit. Un chant. Celui d'une multitude en fête.
Et dans la nuit. Une visite. Celle des bergers.
Et dans la nuit. Un Sauveur nous est né.

**Et depuis, les années, les mois, les soirées ne sont plus les mêmes!**

## APEPSIE

Daniel Tougas
Jean-François Belisle




## VIE SOCIALE



**Pendant une semaine en 1987, deux soeurs et un frère Beaudin avait au moins un point en commun: 50 ans de vie conjugale. On reconnait (*de g. à d.*) sur la photo prise après une célébration eucharistique pour souligner l'événement: Adélard Ratté et son épouse Georgette Beaudin (*m. 17 octobre 1936*), Cécile Beaudin et son époux Ernest Normandin (*m. 3 novembre 1937*), Alfreda Lachance et son époux Roland Beaudin (*m. 6 octobre 1937*).**

# Entre la nature et les gouvernements




Cayouche a prouvé qu'il n'a pas oublié ses racines agricoles.




**Florent BEAUDETTE**
*L'auteur est agronome et vice-président de Roy-Légumex*


***Comme chaque année, notre spécialiste agricole, Florent Beaudette, dresse le bilan de l'année qui vient de s'écouler et dégage les grandes tendances pour l'année prochaine.***

**Il est bien connu que les prix fixés pour les céréales canadiennes par le Wheat Board sont les plus bas en 15 ans, à cause des stocks énormes en place aux États-Unis surtout et en Europe.**

Mais comme prévu depuis presque un an, les marchés semblent avoir connu le pire de la crise actuelle, et en fait plusieurs secteurs de l'agriculture mondiale pourraient remonter la pente des prix plus vite qu'attendu.

La demande pour le **blé** s'est améliorée, le volume des exportations de tous les grands pays exportateurs (*à part l'Europe*) est à la hausse, et les prix auraient déjà grimpé si ce n'était des programmes américains de subventions (*BICEPS, etc.*).

La situation des surplus reste plus grave pour les céréales de provende (*feed grains*) comme l'orge et le maïs où les ventes et les prix demeurent déprimés. Par contre, la demande américaine pour l'**avoine** depuis l'automne a causé une grosse surprise et a déjà conduit à une augmentation du prix initial payé par le Wheat Board.

La situation des graines oléagineuses s'améliore aussi. La réduction de la production de **graines de lin** au Canada et aux USA, qui amènera sûrement une baisse des stocks, a déjà causé une hausse des prix pour les huiles végétales industrielles.

Du côté des huiles comestibles (*pour la cuisson, la salade, la margarine, etc.*), les productions réduites de soja aux USA et les mauvaises récoltes en Asie combinées à la demande accrue pour le soja chez les Soviets contribuent à une augmentation graduelle des prix et des exportations pour le **canola canadien**, entre autres.

Pour les légumes secs, la situation est plus variée. D'abord une autre surprise agréable du côté des **pois secs**. Avec la grosse augmentation de la production, tous s'attendaient à un écroulement des prix, mais la demande pour l'alimentation animale en Europe a ramené les prix depuis septembre aux niveaux des dernières années. En fait au moins 80% de la production 1987 sera écoulée surtout en Europe et en Alberta par la fin de décembre.

La plus grosse partie de la récolte de **féveroles** (*fababeans*) est déjà en route pour l'Europe, également pour l'alimentation animale mais à des prix moins intéressants. D'autre part, les **lentilles** subissent le crash que tous prévoyaient. Le marché des lentilles est très inélastique, et sans un **désastre majeur** dans l'une des trois régions importantes à l'exportation (*le Canada, la Turquie et les USA*), il fallait que la production dépasse de beaucoup la consommation mondiale.

Les prix ont chuté à des niveaux inconnus depuis 15 ans (*aussi bas que 9¢/lb au producteur pour la première qualité*). Comme les lentilles changent de couleur d'une année à l'autre, il est probable que les producteurs devront vendre pour l'alimentation animale (*environ 7¢/lb*) ce qui restera de la récolte 1987.

Les autres cultures spéciales (*haricots secs, graine de moutarde, sarrasin, etc.*) s'écoulent normalement, mais à des prix plutôt bas

## La terre a parlé

| Cultures | Surfaces (000 acres) 1987 | 1986 | Production (000 boisseaux) 1987 | 1986 |
|---|---|---|---|---|
| Blé d'hiver | 1 260 | 1 892 | 44 155 | 72 218 |
| Blé de printemps | 26 681 | 28 736 | 773 756 | 937 512 |
| Blé durum | 5 400 | 4 560 | 149 985 | 143 187 |
| **Total — blé** | **33 341** | **35 188** | **967 887** | **1 152 917** |
| Avoine | 3 171 | 3 181 | 194 209 | 210 801 |
| Orge | 12 475 | 11 932 | 660 570 | 672 121 |
| Seigle | 744 | 778 | 19 404 | 23 988 |
| Graine de lin | 1 520 | 1 865 | 31 007 | 40 404 |
| Canola (colza) | 6 600 | 6 523 | 169 851 | 166 985 |
| Maïs | 2 465 | 2 455 | 275 870 | 214 990 |
| Fèves soja | 1 120 | 940 | 46 535 | 34 920 |

***Pour les grandes cultures, 1987 a été une année moyenne, les rendements dans les Prairies retombant à la normale. Le tableau suivant donne les grandes lignes pour le Canada entier (Statistique Canada — novembre 87).***

**Céréales**. Notons qu'en 1986, le Canada avait connu une production record de céréales grâce à des conditions climatiques exceptionnelles dans les Prairies. Mais en 1987, les rendements à travers le pays étaient moyens ou légèrement au-dessus de la moyenne à long terme.

**Graines oléagineuses**. Une réduction des surfaces plantées et des rendements de lin au Manitoba et en Saskatchewan a été compensée par une augmentation considérable en fève soja en Ontario.

**Légumes secs**. Bien que considéré comme cultures spéciales ou «mineures», le groupe de légumes secs a beaucoup augmenté en 1987 tant en surfaces qu'en production.

**Autres**. Les récoltes de pommes de terre, de betteraves à sucre, de fruits et de légumes ont été bonnes en général, avec d'excellents rendements au Manitoba et en Colombie-Britannique.

**Productions animales**. La plupart de celles-ci sont contrôlées et ajustées avec la demande, mais même pour le boeuf et le porc (*non contrôlés*), il n'y a pas eu de surprises en 1987.

## Les prédictions pour 88

**Somme toute, les revenus agricoles nets pour l'année 1987 dépasseront probablement ceux des dernières années pour atteindre les 5$ milliards.**

Mais ce sera dû surtout aux programmes gouvernementaux. D'abord le fonds de stabilisation des grains de l'ouest (*auquel les producteurs de céréales contribuent s'ils le veulent*) aura versé pour la campagne 86-87, un total de 1,4$ milliard, également divisé en deux paiements semblables en avril 87 et décembre 87, aux producteurs participants (*environ 85% des producteurs des Prairies*).

Puis il y a eu le fameux milliard de dollars donné au printemps à la majorité des producteurs de céréales et d'oléagineux d'une côte à l'autre.

En plus de cette aide fédérale, il y a toute une gamme de programmes provinciaux (*pas grand chose au Manitoba, mais substantiels dans certaines provinces*) qui augmentent les revenus des agriculteurs ou qui réduisent leurs dépenses ou coûts de production (*ristournes sur l'essence, contributions à l'assurance-récolte, exemption des taxes de vente*).

Plus de la moitié du revenu agricole canadien en 1987 sera payée par les gouvernements.

Pour 1988, je prédis une augmentation des surfaces plantées en blé, en avoine (*pas sage*), en oléagineux, en maïs et en pois secs; et une réduction pour l'orge et les lentilles. Du côté prix, il faut s'attendre à un revirement pour le mieux pour le blé, l'orge et les oléagineux; une stabilité pour le maïs, les pois secs et la plupart des produits animaux; et finalement une baisse pour l'avoine et le porc (*déjà commencé depuis l'automne pour ce dernier secteur*).

Mais comme toujours en agriculture, c'est la nature d'un côté, et les gouvernements de l'autre, qui décideront de l'avenir.





**AVIS AUX CRÉANCIERS**

EN CE QUI CONCERNE la succession de feue HORTENSE LUCIE GRATTON, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, à sa retraite.

Toutes réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés au 200-170, rue Marion, Winnipeg (Manitoba) le ou avant le 22 janvier 1988.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 15e jour du mois de décembre 1987.

MARCOUX BÉTOURNAY LA BOSSIÈRE
Par: Robert Bétournay
Procureurs de la succession.

# À VOTRE SERVICE

## AVOCATS-NOTAIRES

**Deniset Fréchette**
Avocats-notaires
Pierre J. Deniset B.A., LL.B
Antoine G. Fréchette B.A. CERT. ED., LL.B.
674, rue Langevin
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 2W4
**TÉL.: 233-0614**




**Hogue • Kushnier**
Avocats et notaires
Alain J. Hogue, B.A., LL.B
Randie N. Kushnier, B.A., LL.B
Gérald L. Chartier, B.A., LL.B.
Place Provencher
194, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3
Tél.: (204) 237-1231

**TEFFAINE TEILLET & BENNETT**
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E. TEFFAINE C.R.
L.V. TEILLET
M.J. BENNETT
Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-4359

**LAURENT-J. ROY C.R.**
*Avocat et notaire*
MONK, GOODWIN
800 ÉDIFICE INTER-CITY GAS
444, AV. ST-MARY
WINNIPEG (MANITOBA)
R3C 3T1
TÉLÉPHONE: (204) 956-1060

**MARCOUX, BÉTOURNAY LABOSSIÈRE**
AVOCATS ET NOTAIRES
L.G. MARCOUX, C.R.
R.L. BÉTOURNAY
D. LABOSSIÈRE
D. T. CÔTÉ
Succursales à votre Caisse populaire:
St-Claude (jeudi)
St-Jean-Baptiste (mercredi)
St-Malo (mardi)
St-Pierre (vendredi)
St-Adolphe (mercredi)
Manitou (mardi)
Ste-Anne-des-Chênes (jeudi)
200-170, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0T4 (204) 233-8901

**François Avanthay LLB.**
Avocat et Notaire
25-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
Tél.: 233-5029

## OPTOMÉTRISTES

**DR E.M. FINKLEMAN et DR S.A. FINKLEMAN**
*Optométristes*
208 Avenue Building
265, avenue Portage
Winnipeg Tél.: 942-2496
*Examen de la vue et lunettes ajustées*

**Dr Keith Mondésir**
*Optométriste*
• Examen de la vue
• Lunettes ajustées
• Verres de contact
201-1555, chemin St-Mary's
Saint-Vital
*Pour un rendez-vous composez le 255-2459*

**Dr Denis R. Champagne**
*Optométriste*
*212, avenue Regent ouest*
*Sur rendez-vous seulement*
Téléphone: 224-2254

**DR R.J. STANNERS**
*Optométriste, examen de la vue*
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

**Dr R.J. Lecker**
**Dr M.N. Lecker**
*Optométristes*
*Examen de la vue*
2e étage, édifice 264, av Portage
Téléphone: 943-6628

## COMPTABLES AGRÉÉS

**FOREST GUÉNETTE CHAPUT**
Comptables agréés
262, rue Marion
Winnipeg (Manitoba)
Tél.: 233-8593
*Bureaux à travers le Canada.*
*Ward Mallette*
*Représentants internationaux,*
*Binder Dijker Otte & Co.*




**Coopers & Lybrand**
comptables agréés
Associés
Raymond A. Cadieux, c.a.
André G. Couture, c.a.
Adjoint aux associés
Donald H. Smith, c.a.
2300, édifice Richardson
1, place Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0X6
(204) 956-0550

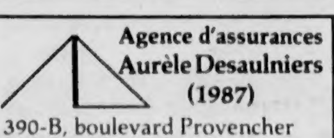
## Comptables en management accrédités

**R.T. ROBERT & COMPANY**
comptables en management accrédités
R.T. Robert, b.a., c.m.a.
*Services complets de conseils en finances et en gestion pour particuliers et sociétés.*
(204) 237-6053
712, chemin St. Mary's
Winnipeg, Manitoba R2M 3N1

## GARAGISTES

**BOISVERT TRANSMISSION**
Robert & Norbert Touchette
propriétaires
*service en français*
*Nous nous spécialisons en transmissions automatiques domestiques et importées*
*1601, chemin Niakwa*
*Winnipeg (Manitoba)*
*R2J 3T3*
*Téléphone: (204) 255-2769*

## ASSUREURS



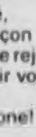
**Agence d'assurances Aurèle Desaulniers (1987)**
390-B, boulevard Provencher
Téléphone: 233-4051
*Pour tout service d'assurance*
Feu - Vie - Maladie
Assurance voyage - Ferme - RRSP
Joel Desaulniers
René Desaulniers




**Cet espace est disponible pour de bonnes affaires! Contactez Sylvie Roman au 237-4823**

## La Liberté à votre service

La Liberté, c'est la façon efficace de rejoindre et d'élargir votre clientèle francophone!
Pour des recommandations précises, appelez-moi au 237-4823
Sylvie Roman





Pour tous vos besoins graphiques...
- annonces
- dépliants
- rapports
- logo
- affiches

à votre service au 237-4823
David McNair

## MÉTIERS

**Pelland Catering**
Traiteurs: mariages, dîners, réceptions et banquets
161, boul. Provencher,
Saint-Boniface (Manitoba)
TÉLÉPHONE: 237-3319



**ENTREPRISES NOËL**
*Services de secrétariat rédaction de lettres, dactylographie de travaux universitaires, de lettres, de documents, traduction, photocopies.*
CLAIRE NOËL
*30, rue l'Arena*
*Case postale 93*
*Ste-Anne, MB*
*R0A 1R0*
*tél.: 422-5750*
*(rés.) 422-8574*

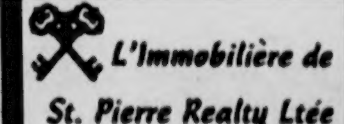
**Park Florist**
FTD
400, avenue Taché
(en face de l'hôpital Saint-Boniface)
Lucille et Yvonne Boulet
Tél.: 237-3891 - 237-6158

**CHAPELLE FUNÉRAIRE SAINT-PIERRE**
pour être assuré d'un service en français dans la région sud-est, appelez:
Luc DANDENAULT, gérant
Plus de 20 ans d'expérience
Résidence: 433-7633
LOEWEN FUNERAL CHAPELS
Steinbach Tél.: 326-1351

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ
**Fontaine Électrique Ltée...**
165, boulevard Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-7425

**GUS PAINCHAUD**
*assurances*
— vie — auto — incendie — etc.
111, rue Marion, Saint-Boniface
Tél.: 233-5242 ou 233-2828

## AGENTS D'IMMEUBLES



**L'Immobilière de St. Pierre Realty Ltée**
Boite postale 339
Saint-Pierre-Jolys (Manitoba)
R0A 1V0
Téléphone: 433-7899
• ferme • résidence • chalet
lots vacants • loisirs • chasse
tous genres de commerce, etc...

**St-Anthony's Books & Church Supplies**
283, avenue Taché
St-Boniface (Manitoba)
R2H 2A1
233-4480
*Cadeaux pour toutes les occasions religieuses*






Claude P. Lépine
Représentant

**Pembina Dodge Chrysler**
300, Pembina
Winnipeg (Manitoba)
R3L 2E2
Tél.: 284-6650 (bureau)
895-0388 (domicile)
**Autos neuves & usagées**

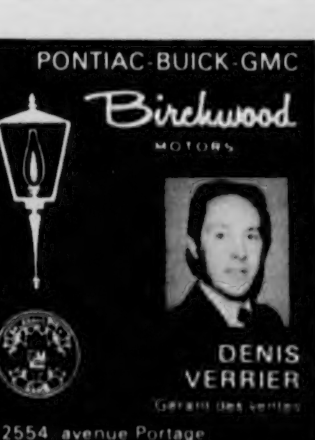
**SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT**




256-5869 256-2564
Personnel tout à fait expérimenté

AUTOPAC
233-7760 233-7351
**MAURICE-E. SABOURIN LTD**
195, boul. Provencher,
Saint-Boniface (Manitoba)
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENT DE VOYAGES
Avions-Bateaux—Tours Trains

PONTIAC-BUICK-GMC
**Birchwood** MOTORS



DENIS VERRIER
Gérant des ventes
2554, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3J 0N8 (204) 837-5811

SERVICE COMPLET D'ASSURANCES
**BALCAEN-VERMETTE INC.**
1063, Autumnwood
AUTOPAC — TÉL.: 257-4134
Adressez-vous à Maurice ou Emile